

8376324

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/12/2022
Retour Préfecture : 20/12/2022



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 17 novembre 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 17 novembre 2022

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	6
2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.	6
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE "POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE". EXERCICES 2017 ET SUIVANTS.	7
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022. APPROBATION.....	9
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	9
6 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS-DE-FRANCE. VOLET TERRITORIAL. APPROBATION.	12
7 - PROJET FRACTALE. FRANCOPHONIE COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ACTEURS LOCAUX. CONVENTION.....	14
8 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2023.....	15
9 - ZENITH. SINISTRE DECENNAL. INDEMNISATION. PROTOCOLE D'ACCORD.	15
10 - LIGUE NATIONALE DES CLUBS MOTOCYCLISTES DE LA POLICE NATIONALE. SUBVENTION. ANNEE 2022.	16
11 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	16
12 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. ANNEE 2022. APPROBATION.....	16
13 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR, ANNULATION ET REMISES GRACIEUSES. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES TRANSPORT, OFFICE DU TOURISME ET DECHETS MENAGERS.....	25
14 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.	25
15 - NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 A COMPTER DU BUDGET PRIMITIF 2023. REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER. ADOPTION.....	25
16 - FIABILISATION DES COMPTES. SUIVI DE LA LIBERATION DES RETENUES DE GARANTIE CONSTATEES DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS. LEVEE DE PRESCRIPTION.	26
17 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. TARIFICATION DES PRESTATIONS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2023.	27
18 - CONVENTIONS LOCALES D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LA PROPRIETE BATIE. AVENANTS DE PROLONGATION N°2.	28
19 - SERVICE FACTURIER. REPARTITION DE FRAIS AVEC LA VILLE D'AMIENS ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME. CONVENTION.	28
20 - AMIENS. RUE DE BOUTILLERIE. AMENAGEMENT DE CHICANES REDUCTRICES DE VITESSE AVEC ALTERNAT DE STATIONNEMENT. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	29
21 - COS. CENTRE DE VACANCES AZUREVA SAINTE MONTAINE. DOMAINE DE GRAND MAISON. EMPRUNT AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	29
22 - MANDATS SPECIAUX. DEPLACEMENT A BARCELONE EN ESPAGNE.	30
23 - MANDATS SPECIAUX. DEPLACEMENT A SANTA CATARINA AU CAP-VERT.....	33
24 - MANDATS SPECIAUX. DEPLACEMENTS A NADOR ET DRIOUCH AU MAROC.....	33

25 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES ANNEXES. A VENANT N° 5.....	34
26 - TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES METROPOLITAINS. A BONNEMENTS SCOLAIRES REGLEMENTES. SNCF MOBILITES. CONVENTION.....	34
27 - CENTRALE D' ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC. REALISATION DE PRESTATIONS DE CONSEIL, D' ASSISTANCE ET/ OU DE REPRESENTATION LEGALE EN MATIERE DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS. LOT 5 : PRESTATIONS D' ASSISTANCE A MAITRISE D' OUVRAGE JURIDIQUE, TECHNIQUE, FINANCIERE, FISCALE ET SOCIALE EN MATIERE DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS. CONVENTION DE REMUNERATION.....	35
28 - APPEL A PROJETS " FONDS NATIONAL MOBILITES ACTIVES" . CONVENTION DE FINANCEMENT.	35
29 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES. MODELISATION DYNAMIQUE DES DEPLACEMENTS ET MODERNISATION DU PCRT. AFFECTATION DES OPERATIONS D' INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	38
30 - ASSOCIATION A VERE PICARDIE. ADHESION.....	39
31 - ANCIEN SITE INDUSTRIEL WHIRLPOOL. LANCEMENT D' UNE ETUDE DE REVITALISATION DU SITE. CONVENTION DE FINANCEMENT. COMITE DE PILOTAGE FRICHES A VOCATION ECONOMIQUE. CREATION. COMPOSITION.	39
32 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTION-TYPE.	42
33 - EURL BEAUTE EN SOMME. INDEMNISATION COMMERCES. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	43
34 - PROJETS LIES A L' ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. 3EME REPARTITION.	43
35 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L' EMPLOI. PARTENARIAT AVEC LA PREFECTURE DE LA SOMME ET LA VILLE D' AMIENS. CONVENTION.....	44
36 - DEPLOIEMENT D' UN SYSTEME D' ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE. PROJET SESAM SOMME NUMERIQUE. ADHESION A UNE OFFRE DE TIERS-HEBERGEMENT. CONVENTION.	45
37 - ADIL 80. AIVS80 - DUO IMMOBILIER. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS.	45
38 - SCHEMA D' ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE. EAC. APPROBATION.....	46
39 - SCHEMA METROPOLITAIN DES ARTS PLASTIQUES ET VISUELS. APPROBATION.....	48
40 - MUSEE DE PICARDIE. TARIFS DES DROITS D' ENTREE, PRESTATIONS, MISES A DISPOSITION DES ESPACES ET DROITS DE REPRODUCTION. ANNEE 2023.....	49
41 - MUSEES D' AMIENS. PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2023. APPROBATION.....	51
42 - MUSEES D' AMIENS. SCULPTURES XVII E XVII E SIECLE. DEPOT ENTRANT. CONVENTION..	52
43 - MUSEES D' AMIENS. INSTITUT THERAPEUTIQUE, ÉDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DE LA SOMME. ITEP. INSTITUT MEDICO-ÉDUCATIF DE LA SOMME. IME. PARTENARIATS. CONVENTIONS.....	53
44 - BIBLIOTHEQUES D' AMIENS METROPOLE. ORGANISATION DES JEUX-CONCOURS. REGLEMENT TYPE. APPROBATION.....	53
45 - PARC ZOOLOGIQUE. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D' ESPECES EN DANGER. SUBVENTIONS. ANNEE 2022.....	53
46 - AMIENS. STADE MICHELET. TRANSFORMATION D' UN TERRAIN EN HERBE EN TERRAIN SYNTHETIQUE ET REFECTION DE L' ECLAIRAGE SPORTIF. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	54
47 - DOJO REGIONAL MICHEL BOURGOIN. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE DE JUDO ET DU COMITE SOMME JUDO. CONVENTIONS.	55

48 - ECO-MOBILIER. FILIERE REP ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN NON THERMIQUES. CONTRAT TERRITORIAL.	56
49 - ECO-MOBILIER. FILIERE REP JOUETS. CONTRAT TERRITORIAL.	57
50 - PROJET ARONNAX. PAVILLON DE L'OCTROI. MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	57
51 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. DEVELOPPEMENT DU SITE WEB ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DES CARS DE TOURISME. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	58
52 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS. ANNEE 2022. MODIFICATION.	58
53 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.	59

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur le Président : Alain GEST

Ont assisté à la séance :

MM. GEST, DESSEAUX, MME FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, MME PINON, M. MERCUZOT, MME DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, MME SAVARIEGO, MM. DÉCLE, DE JENLIS, MMES LAVALLARD, VERRIER, RODINGER, BOUCHEZ, MM. RIFFLART, DOREZ, MMES DEVAUX, CLECH, MM. DOMISE, JARDÉ, MME LE CLERCQ, M. STENGEL, MMES ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, MME BOHAIN, M. RIFFIOD, MME DELAHOUSSE, M. PRADAT, MME BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, MME DESBUREAUX, MM. DÉCAVÉ, BAÏS, DESCHAMPS, MME BELLINA, M. MELNISANCOT, MMES BOCHÉ, GIRARD, M. LAVIALLE, MME VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, MME ROUSSEL, MM. TAUFOR, CAPRON, MME TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, MME DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, MME DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, JOVELET, BOCQUILLON, MME DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, MME DUVIVIER, M. VIGNOLLE, MME RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, MME CRINON, M. DARRAGON, MME ROSE-TÉTU, MM. LELEU, JEUNIAUX A SIEGE POUR LA COMMUNE DE VERS-SUR-SELLE).

MME PINON ET M. JOVELET SONT ARRIVÉS A 18H12 (POINT N°1), M. FOUCAULT EST ARRIVÉ A 18H13 (POINT N°1), MME DELÉTRÉ EST ARRIVÉE A 18H14 (POINT N°2), MME BRUNEL (POUVOIR A M. FOUCAULT) ET M. BARA SONT ARRIVÉS A 18H15 (POINT N°3), M. DUFLOT EST ARRIVÉ A 18H20 (POINT N°3), MME BOHAIN EST ARRIVÉE A 18H25 (POINT N°5), M. OURDOUILLÉ EST ARRIVÉ A 18H37 (POINT N°6), M. STENGEL EST ARRIVÉ A 18H45 (POINT N°11), M. RIFFIOD (POUVOIR A MME LAVALLARD) EST ARRIVÉ A 18H50 (POINT N°12), MME BECKER (POUVOIR A M. VOULMINOT) EST ARRIVÉE A 18H54 (POINT N°12), M. DARRAGON (POUVOIR A MME CRINON) EST ARRIVÉ A 19H03 (POINT N°12), MME ROY EST ARRIVÉE A 19H23 (POINT N°17), M. JARDÉ EST ARRIVÉ A 19H29 (POINT N°20).

La séance est ouverte à 18 h 10.

M. GEST : Mes chers collègues, si vous voulez bien vous asseoir. Nous allons ouvrir cette séance. C'est fait.

Mes chers collègues,

Le 30 septembre dernier, soit le lendemain de notre conseil, nous quittait notre collègue, maire de Vers-sur-Selle, Édouard DUSSART. Malheureusement la maladie l'obligeait à rester chez lui et je prenais, de temps à autre, de ses nouvelles, notamment avant les conseils d'Amiens Métropole, et il m'avait indiqué combien le fait d'être élu l'aidait beaucoup au quotidien parce que c'est une lutte sans merci qu'il a livrée pendant 3 ans, malheureusement la maladie l'a emporté. Et je me suis fait représenter par notre collègue Patrick DESSEAUX, 1^{er} vice-président, lors de son deuil parce que j'étais absent ce jour-là du département. Je remercie Patrick d'avoir témoigné au nom d'Amiens Métropole ce jour-là. Mais je voulais vous demander de bien vouloir respecter une minute de silence en sa mémoire.

(Une minute de silence est observée en mémoire de M. Édouard DUSSART.)

Je vous remercie.

Je voulais compléter les informations en vous disant que de nouvelles élections auront lieu à Vers-sur-Selle les 14 et 11 décembre prochains. Qu'est-ce que j'ai dit ? 14. Non. C'est 4 et 11 décembre, puisque le conseil n'était pas au complet et ce soir c'est Monsieur JEUNIAUX, qui est le 1^{er} adjoint et qui est d'ailleurs son suppléant ici même au conseil d'Amiens Métropole, qui

assure la fonction de maire par intérim et qui siège parmi nous. Et je le salue en votre nom à toutes et à tous.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai les délégations suivantes :

Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Pascal TONNELIER	donne pouvoir à	M. Bruno BARDET
M. Bruno BIENAIMÉ	donne pouvoir à	M. Thomas DOREZ
M. Joseph DEBART	donne pouvoir à	M. Claude VITRY
M. Jonathan SANGLARD	donne pouvoir à	Mme Audrey BOCHÉ
M. Benoît DUMEIGE	donne pouvoir à	M. Éric CAPRON
Mme Assia NOUAOUR	donne pouvoir à	M. Tarek BAÏS
Mme Nedjma BEN-MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Émilie THÉROUIN	donne pouvoir à	M. François DÉCAVÉ
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Paul-Éric DÉCLE
Mme Marie-Laure DERIVERY	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Richard RIFFIOD, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Franck DARRAGON, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Isabelle CRINON
Mme Anne-Sophie BRUNEL, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT
M. Jean-Christophe LORIC, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
Mme Evelyne BECKER, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
Mme Ingrid GUFFROY	excusée	
Mme Nathalie MARCHAND	excusée	
M. Philippe THÉVENIAUD	excusé	
Mme ZOUINI	excusée	

M. GEST : Voilà pour les délégations. Y en a-t-il d'autres qui circuleraient dans la salle ? Non. Il en est ainsi décidé.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Donc, c'est l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'au début de chacune des séances, le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaires. Dans la continuité de notre procédure habituelle, je vous propose de ne désigner qu'un seul secrétaire et, s'il est présent et avec son accord, je vous propose qu'il s'agisse de Monsieur Thomas LHERMITTE, qui accepte avec enthousiasme. Donc, voilà pour le poste de secrétaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

3.1 RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE "POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE". EXERCICES 2017 ET SUIVANTS.

M. GEST : Je voulais déjà d'abord vous dire que, si vous vous souvenez, lors du dernier conseil d'Amiens Métropole, nous avons été amenés à formuler un avis sur la candidature de la commune de Coisy pour entrer au sein d'Amiens Métropole.

Un vote avait eu lieu à bulletin secret qui a donné un avis favorable, que j'ai transmis à la préfecture. Et la préfecture m'a fait savoir assez récemment que chacune des communes serait amenée, elles-mêmes, dans un délai de 3 mois à donner un avis sur cette adhésion.

Je ne sais malheureusement pas si la préfecture s'est adressée directement aux communes ou pas. Bon.

Donc, c'est bon à savoir. On va remédier à ça, peut-être en envoyant le double de la lettre que j'ai reçue de Monsieur le Préfet, de façon à ce que vous soyez informés.

Et c'est à l'issue de la consultation de chacune des communes que la commission départementale de l'intercommunalité se réunira en séance plénière pour donner un avis qui lui-même saisira Monsieur le Préfet qui choisira la suite à donner à cette candidature.

Voilà la procédure telle qu'elle va se dérouler maintenant.

Mais donc, je vous informe que chaque conseil municipal va avoir à donner son avis sur cette candidature.

C'est un avis, je suppose bien sûr, consultatif, comme celui du conseil d'Amiens Métropole, comme celui de la commission de l'intercommunalité, le Préfet étant seul habilité à prendre la décision finale.

Deuxième élément sur les communications du Président, la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France a fait parvenir à la collectivité son rapport d'observations définitives sur la gestion, pendant les exercices 2017 et suivants, de l'EPCC « Pôle national du cirque et des arts de la rue ».

Comme le prévoient les textes, il y a lieu que ce document soit transmis aux membres de l'assemblée. Voilà qui est désormais chose faite.

Je vous informe par ailleurs que j'ai reçu une question orale que nous évoquerons comme habituellement en fin de séance et vous rappelle que la prochaine séance est prévue le jeudi 15 décembre, à 18 heures, ici même.

Voilà. Oui, Madame, je vous en prie.

MME DESBUREAUX : Oui. Merci, Monsieur le Président. C'est par rapport à l'EPCC... au rapport de la CRC sur l'EPCC Cirque, j'aurais une petite intervention.

M. GEST : Je vous en prie.

MME DESBUREAUX : Donc, ce rapport, quoique parfois un peu sévère, a le mérite de soulever une question que j'avais déjà pointée lors du conseil de décembre 2020 à propos de la diminution de la subvention allouée à l'EPCC Cirque.

Il est bien dit dans le rapport que cela risquait de mettre en péril certains projets du cirque, comptez-vous maintenir cette diminution ?

Si oui, cela me semble être un mauvais signal surtout lorsqu'on prétend vouloir le titre de Capitale européenne de la culture.

D'ailleurs, quel rôle le cirque aura-t-il dans votre politique culturelle ?

Vous disiez, il me semble, vouloir accentuer l'action auprès des publics précaires, qu'en est-il ?

Je vous remercie.

M. GEST : Alors, je peux vous indiquer qu'effectivement nous avons clairement indiqué, lors du dernier conseil d'administration de l'EPCC que préside notre collègue Pierre SAVREUX, que conformément à ce que nous avons décidé, nous aurions une dernière diminution de la subvention adressée à l'EPCC pour l'année 2023.

Ceci nous laissera, et de très, très loin, comme étant le principal contributeur du fonctionnement de l'EPCC puisque nous en serons encore à 1 300 000 €. Pour vous donner un ordre d'idée, aujourd'hui, la direction régionale des affaires culturelles et l'État attribuent, si je ne me trompe, je me tourne vers Pierre, mais c'est plutôt 250 000 €. Donc, vous voyez qu'il y a un gap extrêmement important. Et que nous avons réfléchi avec le cirque comment absorber cette diminution de crédit, sachant qu'effectivement nous étions arrivés à un niveau de participation extrêmement élevé.

Je ne pense pas du tout que ça puisse nuire aux activités du cirque qui vont bénéficier de l'arrivée d'un nouveau directeur qui est parfaitement informé de l'évolution que nous avons souhaité donner à cet établissement qui doit chercher inévitablement de nouvelles recettes. Des nouvelles recettes, d'une part, en faisant en sorte que la programmation soit sans doute susceptible de drainer davantage de spectateurs qu'elle n'en draine jusqu'à présent, que deuxièmement il y a effectivement un établissement, le cirque, qui antérieurement était souvent utilisé pour d'autres spectacles que le cirque et qui, depuis quelques années, ne l'était quasiment plus.

Nous avons là de quoi trouver des recettes nouvelles. Il y a des volontés pour occuper le cirque qui n'ont pas pu se traduire les années précédentes parce que l'établissement ne dégageait pas les dates nécessaires pour satisfaire à la demande. Et nous réfléchissons aussi à quelques économies dans le système.

Mais je peux vous assurer qu'il n'est pas question de mettre en difficulté les activités de l'EPCC auxquelles nous souhaitons pleine réussite dans les années qui viennent et notamment à l'occasion de l'arrivée du nouveau directeur qui arrive tout début décembre.

Donc, voilà ce que je pouvais vous indiquer sur la question que vous avez bien voulu me poser.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022. APPROBATION.

M. GEST : Ce procès-verbal a été mis à disposition de chaque membre de chaque membre de l'Assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 21 septembre et le 8 novembre 2022. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Oui. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Monsieur le Président.

Je me permets de rebondir sur une de vos décisions, vous vous en doutez peut-être, c'est la 34 qui m'intéresse, concernant le local de restauration prêté au CROUS.

Cela semble être une bonne nouvelle pour les étudiants et les étudiantes. Or après renseignements pris, il s'avère que ce local ne subit pas un afflux d'usagers, ni d'usagères.

Vous pourriez penser que finalement les étudiants n'ont pas tant besoin que ça d'un lieu pour se restaurer, et pourtant les associations caritatives, telles que les Restos du Cœur, enregistrent de plus en plus d'inscriptions étudiantes sur Amiens.

Non. Le problème ne vient pas du nombre de places, il vient du prix : 3 à 5 € le hamburger, des sandwiches, des steacks-frites. Les étudiants en ont assez de la malbouffe à prix inabordable et veulent des vrais repas accessibles dans un véritable lieu de restauration collective.

Je sais, vous l'avez répété, que ce n'est pas le rôle de la métropole de le mettre en place. La région a été sollicitée, elle ne répond pas.

Je pense qu'il faut tout faire pour que l'État mette les moyens pour ce lieu. Ne pourriez-vous pas être à l'initiative d'une grande concertation entre la métropole, la région, l'État et les étudiants et étudiantes autour de cette problématique ?

M. GEST : Madame DESBUREAUX, vous faites les questions et les réponses.

Effectivement, je suis amené à vous rappeler une énième fois, parce que quand vous avez un sujet le moins qu'on puisse dire c'est que vous avez de la suite dans les idées et vous ne lâchez pas facilement. C'est gentil, mais je vous fais remarquer que ce dossier ne date pas d'hier. Il est lié à la construction de l'université dans les locaux de l'ancienne... enfin sur le site de l'ancienne Citadelle d'Amiens. Ce projet a donc été décidé lors du mandat 2008-2014 auquel certains de vos amis participaient. Et à cette occasion, ils ont fini par valider un projet qui ne comportait plus deux phases mais une seule parce qu'il n'y avait pas de financement pour la deuxième phase. Je dois en être à ma 10^e répétition de ce qui est la pure et simple réalité.

Par ailleurs, vous évoquez le fait qu'il ne s'agit pas d'un nombre de places, mais d'un montant et de la qualité de la nourriture fournie.

Nombre de places, ce n'est pas ce que j'entends en règle générale venant des étudiants eux-mêmes qui disent qu'au contraire il n'y en a pas assez. Mais bon, c'est votre vision.

Deuxième chose, je souligne que ce qui est fait, et qui est organisé, est conforme au projet de base, c'est-à-dire que certes c'est le CROUS qui fournit mais ce n'est pas, un restaurant universitaire classique, mais plus... comment pourrait-on dire... un genre de brasserie qui est une façon, un mode de restauration nouveau, moderne diront certains, je n'en sais rien, mais en tout cas différent de ce qu'on connaît des restaurants universitaires classiques.

Troisième élément de réponse : le président du conseil régional, Xavier BERTRAND, a été récemment saisi aussi de ce sujet. Et il a répété ce qui est une évidence ; que comme vous l'indiquez vous-même, il s'agit là d'une compétence de l'État. Bien évidemment, si l'État souhaitait mettre des crédits nouveaux pour investir sur le site pour faire de la restauration, vous pensez bien qu'on ne s'y opposerait pas. Et je peux même dire qu'à la limite on y est bien sûr, sur le principe, favorables.

Jusqu'à présent, ce que je peux vous indiquer, c'est que cette opération, dont l'équipe municipale de l'époque avait souhaité être maître d'ouvrage, a abouti à une seule chose, pour ce qui concerne Amiens Métropole, c'est qu'elle assume seule l'augmentation du coût de la construction qui était prévu. Bien. Par conséquent, je pense que là-dessus Amiens Métropole n'a strictement rien à se reprocher. C'est un projet qui a été conçu comme cela. Je suis conscient que c'est loin d'être idéal pour les étudiants. Je dis pour autant, parce que nous en avons encore discuté il y a quelques jours avec notre collègue Anne PINON qui est en charge des universités, il y a d'autres possibilités de restauration, à commencer à l'école d'ingénieur à côté qui peut parfaitement accueillir des étudiants supplémentaires.

Mais comme l'a indiqué le président du conseil régional, on ne s'opposera pas, loin s'en faut, et on pourrait, à la limite, lui faciliter la tâche si on trouvait... pour trouver, par exemple, un lieu pour implanter éventuellement des locaux supplémentaires.

Ce qu'il y a, c'est que jusqu'à présent, je n'ai entendu aucun gouvernement, quel qu'il soit, depuis 2017 ou antérieurement à 2017, se positionner pour faire une deuxième phase de ce projet intégrant notamment un restaurant universitaire.

Marc FOUCAULT a demandé la parole.

M. FOUCAULT : Oui. Non. C'est parce que l'oratrice précédente nous a parlé des tarifs. Je rappelle quand même que le gouvernement a fait voter pour l'ensemble des étudiants boursiers des tarifs à 1 € sur toute la restauration CROUS sur l'année 2022-2023. Donc, comme vous avez cité les chiffres de 5 ou 6 €, ça m'a un peu choqué. Je rappelle que c'est aussi 3,30 € pour les étudiants non boursiers.

MME DESBUREAUX : Excusez-moi, mais ces tarifs ne fonctionnent pas justement sur les cafétérias, c'est dans les restaurants universitaires.

M. FOUCAULT : Oui. Mais vous teniez un propos, m'a-t-il semblé, général sur les étudiants en précarité, donc je rappelle que le ticket est à 1 €.

M. GEST : Bien. Je vais clore ce débat parce que d'abord on s'est éloignés des décisions que j'étais amené à prendre. Ce que je peux vous dire en revanche, c'est que le local, qui nous appartenait, est mis à disposition pratiquement pour une somme symbolique du CROUS qui améliore quand

même sa proposition puisque je pense qu'on doit doubler à peu près le nombre de repas possibles grâce à la mise à disposition du local qui fait partie de l'ensemble et qui nous appartient. Voilà.

Je m'aperçois qu'en dehors... Si, est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les décisions du président ? Non.

Je m'aperçois que j'ai oublié précédemment de vous donner une autre information qui fait suite à une question posée en commission des finances, je crois, par Renaud DESCHAMPS et qui touche un sujet hautement d'actualité, on le vérifie encore aujourd'hui, parce que je crois qu'il y a un département de la région parisienne qui a été touché par une cyberattaque. Et je voulais bien sûr non pas vous donner des détails sur la façon dont on s'y prend ici, vous comprendrez bien pourquoi. En revanche, il me paraissait tout à fait souhaitable que nous puissions vous donner quelques indications en commençant par vous dire que l'administration et l'exécutif sont totalement mobilisés sur cette problématique qui peut toucher à tout moment, je dis bien à tout moment, toute collectivité locale.

On imaginait que ça pouvait principalement toucher les entreprises, mais loin s'en faut et d'ailleurs des villes, comme la ville de Caen, par exemple, ont déjà été touchées par ce genre de cyberattaque qui se traduit en plus généralement par une demande, une forme de demande de rançon financière. Et j'ai entendu tout à l'heure sur une chaîne de radio, celle qu'on demande au département, je crois que c'est la Seine-et-Marne qui doit être touchée, c'est ça ?

M. MERCUZOT: C'est la Seine-et-Marne.

M. GEST : La somme est proprement gigantesque.

Bien évidemment que la Seine-et-Marne ne va pas verser, bien sûr, mais c'est pour vous dire qu'il faut effectivement être vraiment mobilisé.

Et donc depuis 3 ans la collectivité s'est engagée sur plusieurs chantiers pour renforcer la sécurité, vue de l'extérieur mais aussi de l'intérieur.

Je voudrais juste vous donner quelques indications, en vous répétant que je ne souhaite pas rentrer dans les détails, je pense que tout le monde comprendra pourquoi.

D'abord, sur le changement d'organisation pour renforcer les expertises avec un poste de responsable sécurité systèmes d'information et un poste de délégué à la protection des données chargé de mettre en œuvre la conformité au Règlement européen sur la protection des données au sein de nos collectivités à travers différentes actions que je ne citerai pas pour ne pas alourdir mon propos.

Deuxième volet : intégrer la sécurité et le RGPD dès l'origine d'un projet numérique. C'est renforcé depuis 2020.

Troisième élément : l'engagement de la collectivité dans le parcours de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information en 2022 permettant de bénéficier d'un rapport complet sur ce qu'il faut renforcer immédiatement et ce qu'il faut travailler dans le temps. Il y aura livraison d'un premier rapport, dont la correction est en cours.

Donc, vous voyez qu'on ne reste pas inertes, loin s'en faut. Il y a plein, à travers ce que je viens de vous indiquer, de déclinaisons bien sûr sur lesquelles je ne vais pas insister. Mais en tous les cas,

ce que je voulais vous indiquer, et cela a déjà dû d'ailleurs vous parvenir à travers des messages mails, la première ligne de défense contre les cyberattaques, c'est l'humain. C'est son comportement et ses réflexes face à une menace. C'est la raison pour laquelle je vous engage vivement à être tous très attentifs lorsque vous recevez des messages qui peuvent vous apparaître suspects. Je sais bien qu'on est sujet à ça quasi quotidiennement et qu'il y a des fois on peut être trompé. Mais de grâce, quand vous êtes vraiment dans le doute, ne prenez pas de risque, effacez le message, de toute façon si c'est quelque chose qui doit vraiment vous concerner, rassurez-vous : les interlocuteurs vous solliciteront de nouveau. Donc, faites en sorte d'être prudents à cet égard.

Le service informatique lancera de nouveau une nouvelle campagne de sensibilisation et aussi un test d'hameçonnage pédagogique, comme cela se fait dans les collectivités ou les entreprises.

Je dois vous dire qu'à ce stade, notre collectivité a déjoué deux attaques : une en mars 2021 et une sur la même période en 2022.

Ne croyez pas que le risque 0 existe pour cela. D'ailleurs, il n'existe jamais nulle part, le risque 0, et donc dans ce domaine pas plus que dans les autres. Et donc à nous de rester vigilants, prudents, ensemble face à cette menace réelle.

Et donc cette question m'a donné l'occasion de vous préciser les choses sans bien entendu vous donner des détails sur des choses qui évidemment nécessitent un secret absolu pour que ça reste efficace. Voilà.

Je souhaite que ça reste efficace, mais voyez-vous, l'actualité du jour nous montre que... alors que toutes les collectivités territoriales sont bien informées des risques qu'on encourt dans le domaine, aujourd'hui même une information est tombée dans ce sens. Donc, c'est avec logique que je voulais répondre à cette interrogation.

DONT ACTE

6 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS-DE-FRANCE. VOLET TERRITORIAL. APPROBATION.

M. GEST : L'extension du périmètre d'intervention de l'établissement public foncier Haut de France au Département de la Somme a été actée par décret du ministre de la Transition écologique en date du 6 août 2021.

Vous savez que c'était la suite d'une décision que nous avons prise d'adhérer à cet établissement public et ce qui était souhaité c'est que l'ensemble du département adhère, c'est le cas aujourd'hui. Et je vous y représente au conseil d'administration et au bureau.

Cet élargissement permet aux collectivités de la Somme d'être accompagnées pour faire face aux nouveaux enjeux d'aménagement qui impliquent de mobiliser prioritairement les fonciers déjà construits, de façon à éviter l'artificialisation des sols.

L'établissement public foncier est donc un nouveau partenaire dans le cadre de l'aménagement du territoire, en conciliant développement et sobriété foncière.

Le volet territorial, qui est l'objet de ce rapport, décline la stratégie d'intervention de l'EPF sur la durée de son Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024, chez eux c'est un programme,

chez nous c'est une programmation, mais ça revient au même, et ça vaut pour le territoire aussi métropolitain.

Il définit les priorités et organise dans le temps la mobilisation des moyens humains et financiers de l'établissement, soit en réponse aux sollicitations, soit dans une logique « proactive » de prospection.

Pour la période restante, 5 principaux fonciers ont été identifiés à ce jour : le Site du CHU NORD sur le territoire de la ville d'Amiens, le site de la friche... et sur lequel s'implanteront les archives de la Bibliothèque nationale de France, le site, la friche Oxygène de Picardie sur la commune de Pont de Metz, un ancien moulin à Remiencourt, et je sais que le Maire de la commune, que je n'ai pas vu, il est là aujourd'hui ? Il n'est pas là. Mais était très, très attentif au cheminement de son dossier. Il est donc dans la liste. Une habitation très dégradée à Saveuse et enfin une ancienne ferme à Rivery.

Vous voyez d'ailleurs, à travers les dossiers, la diversité de ce que cela peut concerner et la diversité de la taille également des collectivités, entre Amiens et Remiencourt, vous en conviendrez, il y a une petite différence. Et donc vous voyez que ça peut concerner différentes tailles.

Et pour siéger régulièrement au sein du conseil d'administration, je peux vous dire qu'on voit effectivement passer beaucoup de dossiers, essentiellement actuellement sur le Nord-Pas-de-Calais, puisque nous ne venons que faire notre entrée, mais qui sont vraiment, qui concernent des bâtiments très différents et des tailles de communes également très différentes, même si, à l'évidence, des friches dans des villes importantes, comme Lille bien sûr mais pas que, sont le plus souvent à l'ordre du jour.

Donc, cette liste, je le précise, pourra être complétée en fonction des sollicitations des communes ou d'Amiens Métropole.

Je suis bien entendu à votre disposition, je m'adresse là à toutes les communes, pour vous dire que j'examinerai bien sûr avec vous les sujets que vous auriez pu trouver ou les projets que vous pourriez éventuellement avoir dans ce domaine puisque nous pourrions donc compléter ce volet territorial que je vous demande aujourd'hui d'approuver dans sa formulation présente, c'est-à-dire qui concerne 5 communes et 5 établissements ou locaux différents.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je précise que mon suppléant est Pascal RIFFLART, que je n'ai pas eu à solliciter trop jusqu'à présent, mais ça viendra sans doute parce qu'il y a des réunions régulières et de bureau et de conseil d'administration. Pascal, tu as la parole.

M. RIFFLART : Oui. Simplement pour dire en effet, Monsieur le Président, je vous ai suppléé une fois.

J'ai été frappé, comme vous, par quand même l'importance de certains dossiers dans le Nord-Pas-de-Calais et des sommes quand même assez faramineuses et puis aussi toute une gymnastique un peu compliquée, dans le sens où normalement on est sensé avoir un projet sur chaque dossier,

et j'ai vu passer des projets qui n'avaient pas de dossiers mais il y avait quand même des provisions en attente de dossiers.

Donc, il y a, là, quelques subtilités. Je pense qu'il faut qu'on appréhende parce que sans quoi il y a l'ancienneté de certains départements fait qu'il y a des gens qui sont beaucoup plus alertes.

Et sincèrement, je pense que, comme vous, je suis extrêmement vigilant quand on nous développe ces dossiers.

M. GEST : Oui. Effectivement j'ai une petite expérience de la vie des collectivités et j'avoue ne jamais avoir eu à traiter des dossiers de cette façon-là, mais ça a l'air d'être acté depuis des années. C'est la raison pour laquelle j'essaie maintenant, au préalable, de communiquer à notre Direction Générale l'ordre du jour, qu'ils doivent avoir d'ailleurs, pour éventuellement détecter quelques incohérences, mais je ne pense pas qu'il y en ait.

Simplement effectivement ce sont des sommes extrêmement conséquentes et c'est la raison pour laquelle, ce n'est pas que je veux faire de la prospective particulière et forcée sur la demande émanant d'Amiens Métropole, mais je peux vous dire que ça laisse la porte ouverte, pour nous, à beaucoup de dossiers et des financements effectivement extrêmement conséquents sur ce que je vois passer jusqu'à présent.

Je vous rappelle que dans les premières années nous ne nous sommes pas sollicités financièrement et que c'est, en quelque sorte, une participation financière qui est donnée par les particuliers et par les entreprises mais qui n'interviendra qu'en 2024 ou 25 même. Mais en attendant les dossiers qui pourraient venir de chez nous seraient traités sur le budget actuel qui n'est donc assuré que par le département du Nord et celui du Pas-de-Calais.

Des démarches sont actuellement en cours aussi pour élargir au département de l'Aisne, sachant que dans l'Oise il y a un établissement public foncier mais qui n'est pas un établissement d'État comme l'est celui auquel nous avons adhéré.

Voilà pour les précisions que je pouvais vous donner.

7 - PROJET FRACTALE. FRANCOPHONIE COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ACTEURS LOCAUX. CONVENTION.

M. GEST : La Cité internationale de la langue française ouvrira ses portes en 2023 à Villers-Cotterêts.

Afin de créer un maillage territorial de la Francophonie et pour développer des projets de coopération décentralisée en lien avec des pays francophones et des locuteurs francophones de toute nationalité, les collectivités des Hauts-de-France dont Amiens Métropole proposent un projet intitulé : Francophonie Collectivités territoriales et Acteurs Locaux, d'où l'appellation FRACTALE.

Coordonné par Lianes coopération, le Réseau Régional Multi-Acteurs de la Coopération Internationale et cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, le projet est financé dans le cadre de l'appel à projets « Clés en main » à hauteur de 85 %.

La charge nette pour Amiens Métropole est donc de 6 780 € sur 3 ans dont 50 % de valorisation du temps agent.

Je vous propose donc d'approuver la convention fixant les conditions et les modalités de collaboration entre les parties pour une durée de 3 ans.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2023.

M. GEST : La législation prévoit qu'au-delà de 5 dérogations annuelles au repos dominical, les Maires doivent saisir leur EPCI afin d'obtenir son avis.

Je vous propose de reconduire à 8 le nombre de dimanches qui peuvent faire l'objet de la dérogation au repos dominical pour la branche « commerce de détail », à savoir les dimanches :

- 15 janvier et 2 juillet, correspondant aux 1ers dimanches des soldes d'hiver et d'été ;
- les 26 novembre, et 3, 10, 17, 24 et 31 décembre correspondant au Marché de Noël et Fêtes de fin d'année.

C'est un dossier rituel que nous avons chaque année et nous avons maintenu le nombre de journées à 8, alors qu'il y avait des avis différents en fonction des communes concernées, Glisy et Dury notamment.

Y a-t-il des questions ? Oui. Je vous en prie, Monsieur.

M. DECAVE: Oui. Monsieur le Président, une simple explication de vote. Comme vous le disiez, c'est un dossier rituel qui repasse tous les ans et comme tous les ans nous voterons contre.

M. GEST : Entendu. Y a-t-il d'autres questionnements ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. DECAVE), M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS), Mme DESBUREAUX ont voté contre.

9 - ZENITH. SINISTRE DECENNAL. INDEMNISATION. PROTOCOLE D'ACCORD.

M. GEST : Les travaux de construction du Zénith ont été réceptionnés en 2008.

En 2016, des désordres ont été constatés, affectant l'étanchéité du bâtiment, pour lesquels un expert judiciaire a été désigné à la demande d'Amiens Métropole.

Son rapport, communiqué en décembre 2021 fait apparaître, outre l'existence des fuites, l'absence de création de chemin d'exploitation en toiture.

Ces désordres sont de nature à engager la responsabilité du maître d'œuvre, la SARL Massimiliano Fuksas Architecture, et de l'entreprise SOPREMA, et suite aux échanges, il vous est demandé d'approuver le protocole qui vous a été transmis.

Accepté par les parties, il porte sur un montant de 21 432 €, correspondant aux travaux de remise en état chiffrés par l'expert, ainsi qu'aux frais d'expertise judiciaire supportés par Amiens Métropole.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - LIGUE NATIONALE DES CLUBS MOTOCYCLISTES DE LA POLICE NATIONALE. SUBVENTION. ANNEE 2022.

M. GEST : Suite à la demande de subvention de la Ligue Nationale des clubs motocyclistes de la Police Nationale et disciplines associées, je vous propose de lui accorder une somme de 2 000 € pour cette année 2022, afin de contribuer au financement de la formation aux permis cyclomoteur pour les collégiens d'Amiens mise en œuvre par la Ligue par la Ligue Nationale des clubs motocyclistes.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Le conseil de l'Institut Universitaire de Technologie d'Amiens est composé de 30 membres, et la communauté d'agglomération est appelée à être représentée au titre des personnalités extérieures.

Le collège des personnalités extérieures est composé à parité de femmes et d'hommes et il convient en ce sens que la collectivité désigne un représentant *titulaire et un représentant suppléant de chaque sexe.*

Je vous propose de désigner Madame Sonia HAMADI et Monsieur Franck DARRAGON en qualité de représentants titulaires, ainsi que Madame Anne Sophie BRUNEL et Monsieur Thomas LHERMITTE en qualité de représentants suppléants.

(Coupure de son de 35 :44 à 36 :30).

M. GEST : Ah ! C'est revenu. Alors, j'ai donc dit Sonia HAMADI et Franck DARRAGON en qualité de représentants titulaires, et Anne-Sophie BRUNEL et Thomas LHERMITTE en qualité de représentants suppléants.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. ANNEE 2022. APPROBATION.

M. MERCUZOT : J'ai cru un instant, Monsieur le Président, que vous aviez coupé le micro pour que ça aille plus vite en délibérations budgétaires, mais je vais finir par avoir un doute finalement.

Alors, très sérieusement, à propos de ce budget supplémentaire pour l'année 2022. Vous vous rappelez sans doute que nous avons adopté une décision modificative à la fin du mois de juin dernier où nous avons commencé à prendre en compte les augmentations que nous voyons apparaître de toute évidence dès le mois de mars, et notamment l'augmentation du point d'indice qui permet de rétribuer les fonctionnaires. Il s'agit, là, de procéder à une deuxième modification du

budget que nous avons voté, et la particularité c'est que nous allons y intégrer les résultats du compte administratif, donc de l'exécution du budget 2021.

Et si habituellement cette intégration des comptes de l'année précédente ne soulève pas de point particulier, il faut souligner que cette année cette intégration emporte les conséquences financières assez, assez lourdes puisque nous reprenons ici, avec ce budget 2022, une PPI complètement nouvelle, ce qui fait que nous avons clôturé la PPI ancienne. Il y a donc des restes à réaliser de cette PPI, mais nous ne reportons pas les restes à réaliser en matière de recettes.

Ce qui fait qu'il y a un déficit à reporter plus important que d'habitude et puis à cela il faut de surcroît ajouter que la liquidation, la dissolution du syndicat mixte Europamiens fait qu'Amiens Métropole prend une part, comme la ville d'Amiens d'ailleurs, une part de l'exécution 2021 à la fois en plus et en moins. Ce qui fait que cette reprise des résultats 2021 a une ampleur qui est inhabituelle et qui ne se reproduira pas les années à venir.

Pour ce qui concerne maintenant les recettes 2022, la bonne nouvelle, c'est que globalement elles augmentent de pratiquement 8 millions d'euros ; 8 millions d'euros, c'est-à-dire 3 % par rapport à ce que nous avons adopté initialement. Alors, pourquoi ?

D'abord parce que pour 50 % nous avons de bonnes nouvelles pour ce qui concerne les produits de la fiscalité directe. On peut simplement souligner, par exemple, que la CVA et la Cotisation foncière des entreprises nous ont rapporté à elles deux plus d'un million d'euros par rapport à ce qui était initialement calculé.

De la même façon, nous avons eu une très bonne nouvelle du mécanisme qui vient compenser la perte de la taxe d'habitation. Sans rentrer dans le détail, ce mécanisme est fondé sur la TVA et il augmente ou il baisse, enfin il évolue plutôt de la même façon que les recettes de TVA évoluent pour l'État. Et il se trouve que cette année 2022, alors qu'on nous l'annonçait à 5 %, à + 5%, ce qui était une bonne nouvelle, et puis qu'ensuite on nous a dit ça ne sera sûrement pas + 5 mais plutôt de l'ordre de 2,8. Finalement, au total, entre 2021 et 2022, l'augmentation sera de 9 %. Ce qui est évidemment une excellente nouvelle et ce qui nous permet de recevoir une recette supplémentaire de 1 870 000 €.

Voilà pour les bonnes nouvelles.

Une autre bonne nouvelle, mais vous savez bien qu'elle est un peu, un peu factice celle-là, c'est que nous avons des recettes également pour 40 %, pratiquement 2 900 000 €, des recettes de personnel, mais vous savez bien que ce sont notamment les recettes que nous percevons de la ville d'Amiens et évidemment si la ville d'Amiens nous verse des recettes pour du personnel, c'est parce que nous payons son personnel. Donc ce que nous avons en recettes, nous l'avons aussi en dépenses.

Un point qui mérite, me semble-t-il, d'être souligné, concernant les recettes, c'est que la très bonne fréquentation du parc zoologique, et je sais que cet élément fera plaisir évidemment à beaucoup de monde, mais notamment à Pierre SAVREUX, nous permet d'augmenter les recettes de 450 000 €, ce qui évidemment participe à cette augmentation sensible des recettes que j'évoquais tout à l'heure.

Voilà pour les points qui me semblent, me semble-t-il, sont les plus importants concernant l'évolution des recettes.

Concernant, cette fois, l'évolution des dépenses, elles évoluent évidemment. Elles évoluent de manière conséquente, à hauteur de 6 490 000 €. La bonne nouvelle, c'est qu'elles augmentent donc moins que les recettes, ce qui veut dire que notre excédent de gestion courante est amélioré et qu'il se situe, avec les chiffres que l'on vous présente, à pratiquement 27 millions d'euros.

Alors, quelles sont les dépenses qui augmentent ?

Ce sont d'abord les dépenses de personnel, et pour ce qui concerne la part propre de la métropole, ces dépenses de personnel, si l'on enlève à la dépense totale ce que nous reversent la ville d'Amiens et puis les autres... et notamment le CCAS, la dépense propre à la métropole est d'environ 1 250 000 €. Vous allez me dire : mais c'est beaucoup. Mais je vous rappelle qu'en juillet nous avons envisagé une hausse de la masse salariale de 2 %, enfin une hausse du point d'indice, pour être plus précis, de 2 %. Or, il se trouve que le point d'indice a augmenté de 3,5 %. Et naturellement cette augmentation de +1,5 % par rapport à ce qu'on avait envisagé à la fin du mois de juin, doit nécessairement être répercutée et explique très largement ce 1,25 million d'euros en plus pour le personnel propre à la métropole.

Les dépenses d'exploitation des services, par ailleurs, augmentent pour leur part de 2 550 000 €. Évidemment, dans ces éléments, on trouve un certain nombre d'augmentations qui, par exemple, ce qui nous paraît évident aujourd'hui concernant les crédits de fluides, donc concernant l'énergie. Mais il faut souligner aussi que l'inflation ambiante fait que nous sommes amenés à réévaluer la redevance, par exemple, versée à Aquapôle, ce qui ne manque pas, par exemple, pour ce point-là, pour Aquapôle, d'augmenter de 180 000 € et globalement les crédits d'achat de prestations sont augmentés de 540 000 €. Ce qui est le reflet, encore une fois, de l'inflation ambiante.

Voilà pour les éléments principaux.

Il faut quand même souligner une baisse importante qui est notre participation au budget annexe transports que nous baissions, que nous proposons de baisser d'un tout petit plus d'un million d'euros. On dira quelques mots dans un instant du budget annexe transports.

Ce qui fait que, au final, encore une fois, nous aurons un solde de gestion courante, en fait en pratique il sera bien meilleur que celui-là, mais qui est voté, à ce stade, à pratiquement 27 millions d'euros. Et il faut souligner que la charge de la dette est évaluée, à ce stade, à 22 millions d'euros.

Voilà pour l'investissement, pour le fonctionnement, Monsieur le Président. Décidément, aujourd'hui, on fait tout à l'envers.

Concernant l'investissement, au fond, nous nous contentons globalement d'ajuster les dépenses, les crédits de paiement à la réalité de la réalisation des opérations. Il n'y a pas d'AP, d'autorisation de programme, qui est revue à la baisse.

Il faut toutefois souligner une augmentation de 600 000 € d'une autorisation de programme tout à fait particulière et qui rejoint d'ailleurs ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Président, à propos de la Citadelle. En effet, l'entreprise en charge du gros œuvre a introduit un certain nombre de réclamations et nous n'avons pas pu, parce que sa réclamation était extravagante, permettez-moi de le dire, nous n'avons pas pu nous mettre d'accord en transigeant. Cette réclamation est donc allée devant le juge administratif et le juge administratif a considéré que la réclamation devait être due à hauteur de 2 600 000 €, ce qui est à la charge à 100 %, comme vous l'indiquiez tout à l'heure, de notre budget. Les autres co-financeurs de la Citadelle ne prennent rien de ce surcoût. Donc, 2 600 000 €. Nous avons provisionné 2 millions d'euros. Il faut donc, dans cette décision

modificative, ajouter 600 000 € pour pouvoir faire face à cette dépense que nous exécuterons évidemment puisque c'est une décision de justice et qu'elle est, je crois, la direction générale pourrait le confirmer, elle est définitive puisque l'entreprise n'a pas fait appel de cette décision.

Voilà pour ce qui concerne, et je ne crois pas oublier des points importants, voilà pour ce qui concerne les investissements.

Concernant maintenant les budgets annexes, si vous le permettez, je me contenterai d'en mentionner deux. Vous savez qu'ils sont particulièrement nombreux à la métropole, mais il y en a deux... un qui est traditionnellement le plus important, c'est le budget annexe transports, je veux dire le plus important en poids financier naturellement.

Nous pouvons en effet baisser notre recette d'exploitation. Il faut souligner que nous avons une bonne nouvelle, là encore, qui prouve que l'activité économique des mois passés a été plutôt bonne puisque nous avons une augmentation du versement mobilité, de ce que nous rapporte le versement mobilité, de 900 000 €. Ce qui montre bien, je vous rappelle que le versement mobilité est fondé sur la masse salariale, versé par les entreprises employant plus de 11 salariés. Voilà.

Comme par ailleurs un certain nombre de dépenses d'investissement qui sont toujours dans les AP de ce budget ne seront pas réalisées d'ici la fin de l'année, les crédits de paiement, certains crédits de paiement sont diminués, mais encore une fois ça ne porte pas atteinte à la programmation globale des investissements. C'est juste un report de temps.

Et puis, le dernier point, et je sais que ma collègue Isabelle y est très attentive, je vais le consacrer au budget déchets ménagers. Vous savez que c'est un budget qui nous intéresse beaucoup, notamment parce qu'on constate qu'il y a des augmentations de dépenses particulièrement sensibles. Par exemple, une augmentation de dépenses de plus d'un million d'euros pour la collecte sélective des déchets. Et puis vous le savez, parce que c'est une politique nationale et même européenne qui nous incite à limiter les déchets que l'on enfouit, nous sommes amenés à augmenter les crédits que l'on a prévus pour payer la TGAP de plus d'un million d'euros.

Ce qui fait, vous le voyez, une augmentation des dépenses particulièrement sensible de 2 430 000 €, alors que par rapport à cette augmentation, corrélativement à cette augmentation des dépenses, il n'y a pas véritablement d'augmentation des recettes qui sont ici prévues. Elles sont même diminuées de pratiquement 900 000 € pour des raisons certes plutôt techniques mais ça n'empêche qu'elles sont quand même diminuées. Ce qui veut dire qu'il faut que l'on soit particulièrement vigilants, mais vous le savez bien, Monsieur le Président, sur ce budget annexe déchets ménagers, pour les mois et les années à venir.

Voilà une présentation évidemment toujours trop longue de votre point de vue, évidemment toujours trop peu technique du point de vue du service des finances, évidemment toujours trop courte de mon point de vue, mais c'est la présentation que je pouvais vous livrer ce soir.

M. GEST : Vous vous minimisez, mon cher collègue. Vous avez tort. Vous avez tort. Bien. Oui, je vous en prie, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Monsieur le Président.

Comme vous l'avez dit lors de votre présentation, le budget principal n'est pas trop dégradé, 8 millions d'euros de recettes pour 6,5 millions de dépenses, c'est assez rassurant, même si le taux d'autofinancement reste assez faible, ce qui montre que le budget principal est encore très tendu.

Par contre, les budgets annexes sont plus inquiétants.

Le budget annexe déchets ménagers, vous aviez choisi de baisser la taxe alors que vous déclenchiez des investissements importants, comme la 4^e déchetterie ou l'usine de méthanisation. Vous affichez une charge nette de 4 millions sans argent pour la financer. Que va devenir ce budget ? Comptez-vous baisser les investissements ? Cela ne me semble pas judicieux. Peut-être reprendre une progression de la TEOM ou une participation du budget principal ?

Le budget annexe transports me semble très tendu également.

Et enfin, concernant le budget assainissement, 1 million de budget pour payer 7 millions d'euros de travaux, comment allez-vous faire ?

Je vous remercie.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui. Je vous en prie.

M. VOULMINOT : Oui. Bonsoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Alors, vous dites en préambule, en plus de reprendre les résultats 2021, d'enregistrer les dernières décisions ou d'intégrer les dépenses supplémentaires liées à l'inflation, cette délibération a pour ambition également de procéder à des ajustements comptables pour clôturer l'année 2022.

Alors, si la première partie n'est que l'application mécanique de données, les ajustements proposés sont davantage la traduction de vos choix.

Alors, je ne vais prendre que par un seul biais en revenant sur le budget annexe transports.

Donc, reprise des résultats 2021, recettes d'exploitation, dépenses courantes, annuité de la dette et donc en conséquence mécaniquement vous réduisez la subvention d'équilibre au budget transports de près d'un million d'euros.

Plutôt que de satisfaire de cette recette qui revient au budget principal, nous aurions préféré que ce million d'euros reste affecté au budget transports, qu'il soit utilisé pour couvrir des besoins aujourd'hui non satisfaits, et sur le transport, je suis certain qu'ils existent : acquisition/entretien de bus, mise en œuvre d'un audit social, tarification à la baisse, mise en place d'une plateforme de covoiturage, par exemple.

Mais donc, vous avez choisi de rapatrier l'intégrité de ce million vers le budget principal pour maintenir, vaille que vaille, votre programme d'investissement qui, nous le disions au moment de sa présentation, nous apparaît faire une part trop forte à ce qui relève de l'attractivité du territoire face à des enjeux énergétiques, environnementaux, sociaux plus urgents.

Merci.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je n'en vois pas. Benoît MERCUZOT pour quelques réponses.

M. MERCUZOT : Oui. Quelques éléments.

Alors, les interventions se sont concentrées essentiellement sur les budgets annexes, très bien.

Concernant le budget annexe déchets ménagers, vous dites : mais comment on va financer les investissements ?

La particularité de ce budget, c'est que, à ce jour, il n'a pas d'emprunt. Voilà. Donc, évidemment que nous allons emprunter pour couvrir la charge d'investissement. Et vous avez raison de dire qu'il va être compliqué, et donc ça n'est pas du tout l'objectif, de diminuer les investissements parce que l'usine de méthanisation, l'usine de traitement des déchets, c'est un équipement qui est maintenant un peu ancien, vieillissant, pour le dire comme cela, et qui nécessite des investissements qui vont justement garantir sa pérennité. Et ces investissements, ils sont nécessaires, ils sont d'autant plus nécessaires que plus nous enfouissons, plus nous payons et donc nous avons intérêt à ne pas enfouir et pour ne pas enfouir il faut recycler les déchets, les traiter. Donc, les investissements sont nécessaires. Voilà.

Donc, encore une fois, c'est un budget qui n'a pas d'emprunt et qui donc, à ce stade, peut sans difficulté emprunter. Ça n'empêche qu'effectivement la question de l'équilibre global reste posée à moyen terme mais qu'il faut y répondre naturellement et nous y répondrons, je n'en doute pas, lors du débat d'orientation budgétaire d'abord, et puis ensuite au moment du vote du budget. Ça, c'est pour votre intervention concernant le budget déchets ménagers.

Concernant le budget transports, moi, je veux bien que l'on verse une subvention d'équilibre dont le budget transports n'a pas besoin. Mais franchement puisqu'il n'en a pas besoin à quoi bon ? Je vous rappelle qu'il n'y a pas, il n'y a pas, d'abandon d'investissements. Il y a simplement, à ce stade, le constat que les investissements qui étaient initialement envisagés pour une dépense en 2022, que cette dépense n'aura pas lieu en 2022, mais qu'elle va être décalée sur les premiers mois de l'année 2023. Donc, comment dire ? Verser cette subvention d'équilibre pour un déséquilibre qui n'existe pas n'aurait pas de sens d'un point de vue tout simplement budgétaire et comptable. C'est pourquoi nous proposons de diminuer cette subvention, dont le budget annexe transports n'a pas besoin, sans pour autant aucunement renoncer à aucun investissement qui était programmé.

Voilà pour les quelques éléments qui répondent, sans doute partiellement, aux remarques et aux questions qui ont été posées.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. J'ajouterai quand même quelques remarques parce qu'on peut toujours trouver que les choses ne sont pas satisfaisantes.

Moi, je suis très satisfait d'entendre par notre vice-président relever que la CVAE et la CFE, c'est-à-dire les cotisations que paient les entreprises, nous rapportent un million de plus que prévu. Ce qui signifie tout simplement que l'économie sur Amiens Métropole fonctionne bien et que le travail que nous avons fait pour attirer de nouvelles entreprises et que nous continuons de faire, en tout cas qu'on continuera de faire tant qu'on pourra donner du foncier, paie et paie dans tous les sens du terme. Nous avons effectivement une augmentation des recettes dans ce domaine.

Moi, je me réjouis évidemment que la compensation de la taxe d'habitation par la TVA soit, cette année, positive. J'espère qu'il en sera de même sur toutes les années qui viennent. La TVA est une recette assez dynamique, c'est vrai, mais on va voir ce qu'il en sera en 2023 parce que chacun sait bien qu'un certain nombre de nuages sont au-dessus de nous pour l'année prochaine, mais pour l'heure ça a provoqué effectivement une recette supérieure de 1 800 000 € aux prévisions, et ça, c'est extrêmement positif.

Je voudrais souligner aussi que ceux qui critiquent ou qui critiquaient, parce qu'on a les deux, nos investissements sur le zoo sont complètement démentés. C'est un plein succès, l'investissement sur le zoo. Nous avons, cette année, atteint 232 000 visiteurs. Nous n'avons jamais dépassé les 200 000. 232 000 visiteurs, et ça n'est pas sans lien avec les investissements qu'on a réalisés dont, je le dis d'avance, on va les continuer. Et par ailleurs, nous avons multiplié par 2 le chiffre d'affaires du zoo. Ce qui veut dire tout simplement que progressivement l'objectif que nous nous sommes fixé, c'est-à-dire l'équilibre des comptes de cet établissement, le petit équilibre, c'est-à-dire hors investissements, nous sommes en mesure progressivement d'atteindre cet objectif. Donc, ça répond clairement aux investissements que nous avons décidé de faire et nous en sommes récompensés.

S'agissant enfin des transports, je crois que Benoît MERCUZOT n'a pas mentionné le fait aussi, et c'est la conséquence de ce que l'on a constaté pour la CVAE et le CFE, c'est l'augmentation du versement transport. La recette : + 900 000 €. C'est directement lié au nombre de salariés qui existent dans Amiens Métropole. Ce qui veut dire que nous avons une progression du nombre de salariés qui se poursuit. Tout le monde devrait s'en réjouir, quelle que soit l'activité qui permet cette progression du nombre de salariés.

Et donc, ce sont, pour ma part, je trouve des nouvelles extrêmement intéressantes.

Enfin, s'agissant du budget déchets, nous savons pertinemment que c'est un sujet sur lequel il faut que nous soyons attentifs et voire même créatifs. Je pense que nous réfléchissons actuellement à imaginer des modifications sans doute sur l'ensemble de la politique de collecte et de traitement des déchets. Il faudra inévitablement prendre des mesures dès 2023, ce qui d'ailleurs n'est pas complètement illogique, car d'ores et déjà des choses ont changé. Le tri s'est amélioré dans Amiens Métropole. Ce n'est pas parfait encore, mais nous avons largement progressé depuis 2014. Et je dois dire qu'également nous avons besoin d'améliorer certaines prestations. Nous sommes encore insuffisamment efficaces en matière de tri du verre, quand je dis « nous », c'est l'ensemble de la population, mais il faut trouver les solutions pour les convaincre d'être plus proactifs sur ce sujet.

Et bien évidemment lorsque nous avons décidé de baisser la taxe, c'est pour une raison très simple : c'est d'abord parce qu'effectivement, à l'époque, le budget n'avait pas de besoins particuliers, mais c'est aussi et surtout pour récompenser et encourager les habitants parce que, je l'ai dit déjà à de multiples reprises, c'est bien de leur demander de trier, c'est mieux si en même temps ils sont récompensés de leur effort. Et donc c'est la raison pour laquelle nous avons baissé, à l'époque, la taxe des ordures ménagères.

Donc, si d'aventure, Madame DESBUREAUX, on était obligés de la rehausser un peu, c'est toujours ça de moins qu'on serait amenés à faire payer en plus puisque nous avons eu la sagesse, à un moment donné, de donner une petite bouffée d'oxygène, certes modeste, sur l'ensemble du budget pour un ménage qui est concerné par les déchets, mais on l'a fait quand même depuis 4 ans. Donc, ça n'avait jamais été fait auparavant.

Par conséquent, là encore, on peut toujours se plaindre, considérer que tout n'est pas parfait, et tout n'est pas parfait, mais moi, je pense que comme notre budget déchets en plus doit avaler une augmentation extrêmement importante de la taxe que l'État nous demande de verser à la tonne, qui passera en 2023 à 52 € la tonne, puis à 65 € en 2024. Évidemment notre objectif à nous, c'est de diminuer autant que faire se peut les déchets ultimes, c'est toujours ça de moins qu'on a à payer bien sûr en taxe, mais qu'à un moment donné cette augmentation de la taxe elle se répercute sur le budget annexe des déchets ménagers. Il faut le dire. On en comprend

parfaitement la philosophie, mais faire des économies en conséquence, c'est une telle augmentation que c'est particulièrement compliqué à assumer. Donc voilà, c'est ce sur quoi nous travaillons, je peux vous le dire, et il y aura des réponses lors du vote du budget en 2023.

Voilà pour ce point du budget supplémentaire que je vais... Monsieur PRADAT pour une observation.

M. PRADAT : Oui. Non. C'est juste une incompréhension. Il me semble qu'on a augmenté récemment, on a voté l'augmentation du versement transport. Donc là, l'augmentation des recettes du versement transport était d'un million que vous nous annoncez dans le budget annexe. Elle était sur l'ancien versement transport, c'est-à-dire plus faible. Alors faut-il maintenir l'augmentation du versement transport tel que nous l'avons voté ?

M. GEST : Bien.

M. PRADAT : Et deuxième observation, Monsieur le Président : on se réjouit que des moyens supplémentaires soient mis dans la modernisation du méthaniseur puisque ça va dans le sens de l'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2050.

M. GEST : Bien, sur ce dernier point, je m'en réjouis aussi avec vous, même si les investissements sont lourds. Mais si nous parvenons en plus à faire en sorte que nos bus au gaz, que nous allons commander, fonctionnent grâce au gaz produit par l'usine de méthanisation, ça sera une belle utilisation de l'économie circulaire.

J'ajoute, pour répondre à votre première question, que nous avons augmenté le versement mobilité pour 2023, et vous savez que ça s'accompagnait d'un investissement important dans les années qui viennent et qui ont pour objet de changer progressivement nos bus qui servent principalement sur ce qu'on appelle le circuit secondaire, c'est-à-dire les transports de proximité, et donc nous avons déjà décidé d'acheter 37 bus. Par conséquent, il faut bien effectivement avoir de l'argent pour acheter ces 37 bus.

Je peux vous dire aussi qu'il y a une autre satisfaction, c'est qu'en dépit des soucis que nous avons eus, je répète que nous sommes en très grosse augmentation de la fréquentation du bus. Ça n'est jamais dit bizarrement. C'est pour ça que c'est important qu'il y en ait qui le disent. Bien.

Monsieur RIFFLART a demandé la parole.

M. RIFFLART : Je ne vais pas parler des bus, Monsieur, rassurez-vous.

M. GEST : Ce n'est pas interdit mais...

M. RIFFLART : Une toute petite... Non, mais je me félicite qu'en effet on constate qu'il y a quand même une fréquentation très importante dans notre ville de l'usage des transports en commun, on ne peut que s'en féliciter et surtout avec une tarification qui le permet. Mais ce n'est pas l'objet de ma toute petite intervention.

Je voulais, comme vous, me féliciter du fait que c'était quand même un élément assez positif de voir que finalement la disparition de la taxe d'habitation, qui a nettement amélioré le pouvoir d'achat de nos concitoyens, finalement contrairement parfois à des, je dirais, des doutes sur la compensation à venir, on s'aperçoit que celle-ci a été en effet compensée par la TVA.

On peut toujours en effet se poser la question de savoir si ça sera durable. On peut aussi se poser aussi la question de savoir que si dans ce contexte d'inflation et si à quelque chose malheur parfois est bon, puisque je pense qu'il y a plus d'espoir d'augmenter de la ressource par voie de TVA quand il y a une inflation que de compter sur l'augmentation de la taxe d'habitation, enfin en tout cas des coefficients à appliquer sur cette taxe d'habitation si on avait dû maintenir et essayer de rattraper cette inflation. Donc, voilà, je voulais simplement dire : quelque part, il faut savoir aussi rendre à César ce qui revient à César.

M. GEST : En général c'est... En l'occurrence, ce n'est pas César mais je ne partagerai pas le même optimisme que vous par expérience des compensations, on le sait très bien. Et la dernière compensation, elle est assez récente, elle date de la modification du versement mobilité justement, quand on est passé des entreprises de 9 à 11 salariés. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, je vais le répéter : la compensation qui nous a été fournie est de 350 000 €, la perte était de 700 000 quand nous sommes passés de 9 à 11 salariés. Par conséquent, ces modifications, premièrement, ça se mesure dans la durée.

Deuxième élément : c'est à mes yeux un retour sur la décentralisation alors que c'est acté dans la Constitution de notre pays, l'autonomie financière des collectivités territoriales. En l'occurrence, elle a été une fois de plus écornée. Par conséquent, tant mieux si ça nous rapporte. Je préférerais que ça nous rapporte avec des éléments que nous décidions nous-mêmes sans être dépendants en permanence de l'État parce que si les informations que j'ai recueillies l'autre jour à France Urbaine sont justes et qu'il y a une réflexion en cours, s'agissant cette fois de la taxe foncière, ça voudrait dire qu'à terme nous serions totalement les pieds et poings liés. C'est une négation, pour moi, de la décentralisation qui est inscrite en toutes lettres dans la Constitution, puisqu'il est indiqué que notre pays était organisé sous une forme décentralisée et qu'un autre article de la Constitution précise bien que nous devons privilégier l'autonomie financière des collectivités territoriales. Je laisse le soin de réfléchir sur ce sujet au Conseil Constitutionnel, qui est chargé de vérifier la constitutionnalité des lois qui sont votées dans notre pays.

Je passe au point suivant.

Est-ce qu'on a mis aux voix ? Non. On n'a pas mis aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. DECAVE), MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA et VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

M. GEST : La parole à nouveau pour Benoît MERCUZOT pour le point 13.

M. MERCUZOT : Oui. Dommage qu'on n'ait pas plus de temps pour traiter de la question constitutionnelle parce que l'article premier et l'article 72-2 de la Constitution, c'est vraiment passionnant. J'invite mes collègues vraiment à s'y intéresser, c'est vrai ! Franchement, on pourrait faire ça...

M. GEST : Mais...

M. MERCUZOT : Franchement ça vaudrait la peine. Allez, on passe...

M. GEST : On en parle effectivement.

M. MERCUZOT : On passe au point n°13.

13 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR, ANNULATION ET REMISES GRACIEUSES. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES TRANSPORT, OFFICE DU TOURISME ET DECHETS MENAGERS.

M. MERCUZOT : Le Trésorier du Grand Amiens et Amendes n'a pu recouvrer certaines recettes rattachées au budget d'Amiens Métropole au cours des années 2007 à 2021, donc sur une période très longue, soit en raison de la modicité des sommes, soit en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou encore de la disparition de ces derniers.

Il est donc demandé l'admission en non-valeur de ces titres de recette pour un montant total de 90 060,56 € et d'accorder, d'une part, une annulation du titre de recette pour l'exercice antérieur d'un montant total de 87 933,04 €, et puis deux remises gracieuses pour un montant de 1 011,57 €.

M. GEST : Excusez-moi, mon cher collègue. J'étais distrait par la Constitution.

M. MERCUZOT : Très bien. Donc, je mets aux voix s'il n'y a pas de questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.

M. MERCUZOT : En effet, dans la continuité du dossier que l'on vient de voter, les créances relatives aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, constatées au cours des années 2002 à 2022 et pour lesquelles le Trésorier demande l'admission en non-valeur, pour un montant total de 178 921,23 € pour le budget de l'eau, et de 163 896,09 € pour le budget annexe de l'assainissement. Vous voyez que ce sont des sommes tout de même conséquentes.

Je vous invite par conséquent à bien vouloir accepter ces admissions en non-valeur. Je précise que les services ont vérifié que cette admission en non-valeur se justifiait effectivement.

M. GEST : Des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 A COMPTER DU BUDGET PRIMITIF 2023. REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER. ADOPTION.

M. MERCUZOT : Cette fois, il s'agit de la nomenclature budgétaire et comptable M57 que nous appliquerons, si nous votons, à compter du budget primitif 2023.

En effet, l'instruction M57, je sais que les communes y sont d'ores et déjà passées, sera généralisée au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé d'anticiper cette échéance dès le 1^{er} janvier 2023 pour permettre d'engager les travaux préparatoires liés au passage au Compte Financier Unique, décidément les choses bougent beaucoup, dans des conditions optimales.

Je vous propose donc d'approuver le passage du budget principal d'Amiens Métropole, ainsi que les budgets annexes « Archéologie préventive » et « Collecte et traitement des déchets » au référentiel budgétaire et comptable M57.

Il convient, si l'on poursuit le raisonnement, d'adopter le règlement budgétaire et financier ainsi que les modalités de gestion ouvertes par la M57 afin de décrire et d'harmoniser l'ensemble des règles liées à la gestion budgétaire et comptable applicables au sein de la collectivité.

La Constitution est beaucoup plus simple.

M. GEST : On aura le débat inévitablement un jour.

Je mets aux voix s'il n'y a pas questions sur un domaine qui est très technique, je suppose que ça n'a pas déclenché des débats importants. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**16 - FIABILISATION DES COMPTES. SUIVI DE LA LIBERATION DES RETENUES DE GARANTIE
CONSTATEES DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS. LEVEE DE PRESCRIPTION.**

M. MERCUZOT : Dans le cadre de l'exécution financière de certains marchés publics, des retenues de garantie peuvent être effectuées par notre comptable.

Pour rappel, ces retenues constituent une somme d'un montant maximum de 5 % du marché, prélevée par fraction sur les acomptes qui sont versés au titulaire d'un marché et qui sont destinés à couvrir les éventuelles réserves formulées lors de la réception des fournitures, des services ou des travaux.

Dans le cadre d'une opération de fiabilisation des comptes menée avec la Trésorerie, il a été constaté l'existence de retenues anciennes pour lesquelles les opérations sont achevées et qui sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale.

Il est donc proposé de statuer sur l'ensemble des retenues considérées aujourd'hui comme prescrites et qui sont détaillées dans l'annexe à la délibération qui vous a été transmise, suivant 2 schémas distincts.

D'abord, pour les retenues qui concernent des sociétés n'ayant plus d'existence juridique, ou dans le cas de pénalités de retard, il est proposé l'émission de titres de recettes que l'on intitulera « Autres produits exceptionnels » ;

Et pour les autres je vous propose de lever la prescription quadriennale pour permettre le remboursement aux prestations concernées, sous réserve de la production des pièces justificatives attendues.

Si vous le voulez, je peux vous donner le détail, mais je pense que je vais m'en abstenir avec votre autorisation.

M. GEST : Ça m'étonnerait qu'on vous le demande mais on ne sait jamais.

Y a-t-il des demandes de cette nature dans la salle ? Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. TARIFICATION DES PRESTATIONS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2023.

M. MERCUZOT : Ça sera beaucoup plus lapidaire. Au 1^{er} janvier 2023, je vous propose d'actualiser les tarifs pour les prestations du Crématorium à hauteur de 5,4 % comme précisé dans la présente délibération.

M. GEST : Question de Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Merci Monsieur le Président.

En fait, on est bien conscients, tous, que l'inflation gagne aussi le Crématorium et que les tarifs des fluides et du gaz augmentent.

Mais cette augmentation tombe bien mal.

Malheureusement de nombreux habitants de la métropole ont dû faire face au drame de ne pas pouvoir incinérer leur proche et je trouve que faire passer cette augmentation maintenant, après plusieurs mois de Crématorium en panne, est un mauvais signe.

Alors je sais bien qu'il faut suivre l'inflation. Je sais bien que nous sommes contraints par des budgets.

Sans doute est-ce le calendrier qui tombe mal, parce que ce budget annexe devait passer lors de cette assemblée.

Mais voilà, sans doute aurions-nous pu nous abstenir cette année de faire cette augmentation, attendre l'année prochaine, surtout qu'elle est de l'ordre de 35 000 € ; 35 000 € dans notre budget, ce n'est vraiment pas grand-chose et je pense que le geste aurait été symbolique et bien perçu par les habitants de notre métropole.

M. GEST : Je ne doute pas qu'un geste de cette nature puisse être bien perçu.

Ce que je constate c'est que malheureusement nous avons dû faire face à ce que vous connaissez tous, c'est-à-dire l'indisponibilité du Crématorium pendant un an, ce qui veut dire que pendant ce temps-là nous n'avons eu aucune recette.

Et que pendant ce temps-là aussi il y a eu, vous y avez fait référence, des augmentations extrêmement sensibles.

L'augmentation dont on parle, là, c'est pour 2023.

Je conçois très bien mais on est extrêmement déçus d'avoir dû mettre non pas simplement d'ailleurs les familles d'Amiens Métropole parce qu'on vient de beaucoup plus loin pour utiliser le Crématorium, mais de l'ensemble de ceux qui ont recours à cette méthode puisque de plus en plus c'est le cas et qu'aujourd'hui on peut considérer que 40 % des familles touchées par un deuil choisissent l'incinération, ce qui est évidemment beaucoup plus important que ce n'était le cas dans les années... il y a 10 ou 20 ans où c'était plutôt l'objet, quelquefois, de militants de la terre au vivant, comme ils disaient eux-mêmes.

Mais ceci étant, aujourd'hui, nous sommes amenés à équilibrer les comptes de ce Crématorium et de procéder à une augmentation qui correspond tout simplement à peu près à l'augmentation de l'inflation pour l'année que nous avons connue. Voilà.

Pas d'autres remarques ? Pas d'autres questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS), M. PRADAT, Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. DECAVE), Mme DESBUREAUX, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA et VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

M. GEST : Voilà tout simplement. J'espère que vous ne viendrez pas ensuite reprocher que, éventuellement, les comptes du crématorium soient difficiles à équilibrer.

18 - CONVENTIONS LOCALES D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LA PROPRIETE BATIE. AVENANTS DE PROLONGATION N°2.

M. MERCUZOT : Depuis 2001, en contrepartie d'un abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour le patrimoine situé dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, les organismes HLM doivent s'engager à financer des actions spécifiques d'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires et de la vie dans les quartiers.

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, l'utilisation de l'abattement de TFPB est encadrée par une convention locale annexée au contrat de ville au titre de la Gestion Urbaine de Proximité.

Des conventions ont donc été signées en 2017 avec la SIP, avec l'OPH d'Amiens Métropole, avec Clésence, avec 3FNotre Logis pour la période 2016-2020.

En 2019, la loi de finances a prorogé jusqu'à fin 2022 la durée des contrats de Ville et de facto la période d'application de l'abattement de 30 %.

Un avenant à chaque convention a donc été signé pour une prolongation jusqu'au 31 décembre 2022.

Et puis, la loi de finances pour 2022, votée en décembre 2021, a prolongé de la même manière jusqu'à fin 2023 les contrats de ville et la période d'application de l'abattement de 30 %. C'est pourquoi je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer les nouveaux avenants avec les 4 bailleurs concernés que j'ai cités plus haut.

M. GEST : Question(s) ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - SERVICE FACTURIER. REPARTITION DE FRAIS AVEC LA VILLE D'AMIENS ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME. CONVENTION.

M. MERCUZOT : En novembre 2021, donc tout récemment, la Ville d'Amiens, la Communauté d'agglomération et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes, la Direction générale des Finances

publiques et la Direction départementale des Finances publiques ont signé une convention constitutive dans l'objectif de créer un Service Facturier, qui existe désormais.

Je vous propose aujourd'hui d'en approuver les modalités financières décrites dans la délibération et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Et je vous précise, si jamais vous ne le saviez pas, que ce service est opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2022 et qu'il fonctionne à la plus grande satisfaction de tous.

M. GEST : Et qu'il est situé à 50 mètres d'ici, dans les locaux qui sont vraiment à proximité.

Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - AMIENS. RUE DE BOUTILLERIE. AMENAGEMENT DE CHICANES REDUCTRICES DE VITESSE AVEC ALTERNAT DE STATIONNEMENT. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : La rue de Boutillerie, qui relie la chaussée Jules Ferry à la rue Raymond Gourdain à Amiens, fait l'objet régulièrement de vitesses excessives par les automobilistes.

À la suite des sollicitations des riverains et après la réalisation d'un comptage, une réunion publique a été organisée le 7 juillet 2022 afin de présenter différentes solutions de pacification de la vitesse.

Je vous propose ainsi d'approuver l'aménagement de poches de stationnement ponctuelles alternativement formant des chicanes et la limitation à 30 km/h de la vitesse maximale autorisée des véhicules, solutions retenues à l'issue de la réunion avec les usagers.

Le coût prévisionnel des travaux serait de 20 000 € TTC.

La Ville d'Amiens participera financièrement à l'opération par le versement d'un fonds de concours de 4 800 €, représentant bien entendu 30 % du montant HT, et dans cette mesure, je vous propose d'approuver également la convention afférente à intervenir avec la Ville d'Amiens et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

Mme DESBUREAUX a voté contre.

21 - COS. CENTRE DE VACANCES AZUREVA SAINTE MONTAINE. DOMAINE DE GRAND MAISON. EMPRUNT AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

MME FOURE : Oui. Il s'agit du comité d'œuvres sociales des personnels d'Amiens Métropole qui envisage d'acquérir le Domaine de Grand Maison du centre de vacances Azureva, d'une superficie de l'ordre de 145 000 m² et situé à Sainte-Montaine, dans le département du Cher en région Centre-Val de Loire.

Le COS sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 660 000 € destiné à financer cette acquisition et souscrit auprès de la Société Générale.

Je vous propose d'accorder cette garantie à hauteur de 50 % et d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

J'ajoute que le prêt d'un montant de 1 660 000 € correspond pratiquement à la totalité du prix d'acquisition. C'est un tout petit peu plus le prix d'acquisition.

Vous voyez quelques images de ce centre qui était géré par une mutuelle, je crois.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - MANDATS SPECIAUX. DEPLACEMENT A BARCELONE EN ESPAGNE.

MME FOURE : Oui. Je vais traiter les 3 points en même temps.

En préalable, je dirai que depuis peu nous sommes tenus de présenter une délibération à chaque fois que des élus font un déplacement au nom de notre collectivité. Donc, c'est dans un souci de transparence et c'est très bien ainsi.

Donc, ça s'appelle « mandats spéciaux » et donc je vous propose de traiter des mandats spéciaux concernant trois déplacements.

Tout d'abord, un déplacement à Barcelone.

Donc, il s'agit de permettre à Anne PINON, Vice-présidente à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, et à vous-même, Monsieur le Président pour vous permettre d'aller à la rencontre des représentants d'un campus barcelonais et de réaliser la visite de ce campus le 15 novembre prochain.

M. GEST : C'était hier.

MME FOURE : Ah bah oui, c'était... oui, c'était... ça vient de se produire. Pardon. Oui. Je ne sais plus comment je vis, moi. Excusez-moi. Donc, ce déplacement a eu lieu il y a quelques jours.

M. GEST : Avant-hier.

MME FOURE : Voilà.

Le point suivant, il s'agit de permettre à Éric MAQUET, Vice-président délégué à la protection de la ressource en eau, et à vous-même Monsieur le Président, pour vous permettre de rencontrer vos homologues à Santa Catarina au Cap-Vert du 23 au 25 janvier 2023, dans le cadre du renforcement des coopérations entre ces deux collectivités, et du projet « l'Eau pour la vie » subventionné par l'Agence Française de Développement.

Ça fait plusieurs années déjà qu'un partenariat entre Amiens Métropole et Santa Catarina au Cap Vert existe et donc il s'agit de le poursuivre.

Enfin, il s'agit au point n°24 de donner un mandat spécial à Madame Isabelle SAVARIEGO, Vice-présidente à l'environnement et la biodiversité, ainsi qu'à vous-même, Monsieur le Président, pour permettre la représentation de la communauté d'agglomération lors d'une mission dans les provinces de Nador et Driouch au Maroc, et lors d'une rencontre avec les élus de ces deux provinces dans le cadre du renforcement des coopérations et plus particulièrement du projet "Clé en main – gestion des déchets " subventionné par le Ministère des Affaires Étrangères.

Il n'est pas mis dans mon petit déroulé à quelle date ça a eu lieu mais ça s'est déjà produit, ce déplacement, qui a eu lieu le week-end... pas le week-end qui vient de passer...

M. GEST : Si. Si.

MME FOURE : Si le week-end dernier. Le week-end dernier. Voilà.

Donc, je propose qu'on vote bien sûr séparément les trois dossiers, mais je voulais présenter de concert.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

Oui. Je vous en prie.

M. VOULMINOT : Oui.

Effectivement les trois délibérations se ressemblent, quoi que. Mais sinon on profite quand même pour dire que c'est appréciable d'être informé de ces voyages et qu'on trouve que les montants sont vraiment raisonnables.

Je crois cependant qu'il ne serait pas mauvais d'avoir des retours sur ces temps de voyage, alors pas forcément sous une forme de soirée diapo, mais comme un élément d'évaluation des partenariats.

Je vous laisse la... voilà.

Mais bon...

M. GEST : Mais c'était drôle. C'est drôle.

M. VOULMINOT : Pardon ?

M. GEST : C'est drôle !

M. VOULMINOT : Peut-être, ça dépend des photos.

Mais peut-être à prévoir une évaluation au moment des subventions sur... voilà. En quoi le voyage était bien corrélé à la demande de subvention.

Par contre, sur la toute première délibération, c'est l'objet de ce voyage qui nous interroge un tout petit peu et sur celui-ci on s'abstiendra donc.

Vous reparlez, là... vous... enfin vous êtes allés à l'invitation du groupe UniLaSalle à Barcelone et si cette visite est un préambule ou un préalable à l'installation d'une école privée d'ingénieur ou

autres, c'est pour nous l'occasion de rappeler notre intérêt à l'enseignement supérieur public et notre opposition de principe au financement du privé par l'argent public.

Donc, sur cette délib, on s'abstiendra et sur les deux autres on votera pour.

M. GEST : Brigitte FOURÉ pour répondre.

MME FOURE : Alors, je répondrai simplement sur la première... vos premiers propos que oui effectivement ça peut être intéressant que les élus puissent, à un moment donné, à la date qui leur convient, mais qu'ils puissent faire un retour sur l'intérêt du déplacement. Je pense que ça fait partie de la transparence dont je parlais tout à l'heure et ça me semble tout à fait légitime.

Sur la partie consacrée... enfin sur votre souci de vous abstenir s'agissant d'un projet qui serait porté par un établissement privé.

Je vous rappelle que l'ESIEE a été porté par un établissement... enfin, c'était porté par la Chambre de commerce, mais c'était semi-privé, et que pour autant nous sommes quand même extrêmement heureux d'avoir un fleuron comme celui-ci à Amiens et que c'est extrêmement utile que dans une ville comme la nôtre, une ville universitaire comme la nôtre, on dispose d'un certain nombre de filières.

Je rappelle d'ailleurs qu'un certain nombre de filières n'existent pas nécessairement dans le public et que ça peut être aussi extrêmement utile pour nous d'avoir un prisme le plus complet possible des formations universitaires.

M. GEST : Oui. Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Oui. En effet, et puis il faut rappeler qu'UniLaSalle est labellisé EESPIG, c'est-à-dire que c'est du quasi privé-public puisqu'ils sont subventionnés par l'État étant à but non lucratif.

Et très sincèrement leur dernière annonce a été l'installation de la première école vétérinaire privée EESPIG, elle n'est pas à Amiens, elle est à Rouen, donc moi j'aimerais bien que leur prochaine installation, et si ce voyage peut y contribuer tant mieux, qu'elle soit plutôt à Amiens qu'à Rouen.

Donc, je voterai pour cette délibération.

M. GEST : Je ne doutais pas de votre soutien Monsieur FOUCAULT mais je m'en réjouis d'autant plus qu'effectivement d'abord je pensais que la guerre public/privé était finie depuis un certain nombre d'années, mais je vois qu'il y a des théories bien tenaces et dépassées, de mon point de vue.

Cela étant, je ne manquerai pas de vous donner des informations sur les déplacements au Maroc, d'une part, et par ailleurs au Cap Vert en mois de janvier qui sont directement dans le suivi des dossiers de coopération internationale que nous menons avec ces deux pays ou plus exactement la région du Rif au Maroc qui a longtemps été délaissée dans ce pays et qui a besoin effectivement encore de beaucoup de soutien. Vous les connaissez, on les subventionne chaque année.

Nous avons, en ce qui concerne le Cap vert, obtenu la participation de l'Agence Française de Développement.

Tous ces dossiers-là sont passés entre vos mains, il s'agit simplement de répondre à l'invitation de ces deux pays, de faire en sorte de vérifier que les politiques que nous contribuons à mettre en

place se mettent réellement en place, c'est le cas, par exemple, au Maroc pour l'alimentation en eau potable de deux communes de la province de Driouch. Et par ailleurs, pour se mettre d'accord sur un nouveau dossier qui est le dossier des déchets qui est un dossier extrêmement important pour ce pays, car malheureusement il y avait de bien mauvaises habitudes de prises et qui condamne, d'une part, bien sûr, le développement de manière générale et plus particulièrement le développement touristique d'une région qui pourtant a un potentiel énorme de développement touristique parce que située sur la mer méditerranée.

Enfin, s'agissant du déplacement à Barcelone, c'est effectivement un déplacement organisé en collaboration avec notre école d'ingénieur, aujourd'hui UniLaSalle, à Amiens.

UniLaSalle, c'est tout simplement un réseau mondial. Je dis bien mondial.

Et pour envisager éventuellement une école dans le domaine, pourquoi pas de l'architecture demain, c'est important d'avoir la coopération possible. Et nous sommes allés voir fonctionner, d'une part, dans la journée de mardi, aller/retour dans la journée, nous avons visité l'école, rencontré les dirigeants, mesuré quel appoint possible ils pourraient nous apporter. Et nous réfléchissons maintenant à cette possibilité.

Et je crois, pour m'en être entretenu, il y a plusieurs mois, avec le Président de l'Ordre des Architectes, que, de ce côté-là, c'est regardé avec un œil tout à fait bienveillant.

Donc, on va voir. Il n'y a rien de décidé. Il n'y a rien de fait.

C'est important effectivement que nous puissions continuer à, sur cet aspect aussi des écoles, de développer l'attractivité de l'agglomération et de la ville d'Amiens. C'est l'objet effectivement de ce déplacement.

Et quand vous avez un investisseur privé qui est prêt à se lancer dans cela, sachant qu'une école, il faut la faire fonctionner et qu'elle fonctionne sous la forme d'un campus, comme sera à terme d'ailleurs le campus UniLaSalle à Amiens, je pense qu'on peut effectivement regarder ça avec un œil attentif.

Voilà pour ces trois dossiers.

Je vais donc les mettre aux voix successivement.

Le point 22 tout d'abord concernant Barcelone.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. DECAVE), Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

23 - MANDATS SPECIAUX. DEPLACEMENT A SANTA CATARINA AU CAP-VERT.

M. GEST : Le point 23, Santa Catarina au mois de janvier.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - MANDATS SPECIAUX. DEPLACEMENTS A NADOR ET DRIOUCH AU MAROC.

M. GEST : Même chose pour Nador et Driouch ? Même chose.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES ANNEXES. A VENANT N° 5.

M. RENAUX : Depuis le 1^{er} janvier 2018, Amiens Métropole et la société KEOLIS Amiens sont liées par un contrat de Délégation de Service Public à contribution financière pour l'exploitation du réseau de transport urbain.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant n° 5 afin de prendre en compte deux événements majeurs non prévus dans le contrat :

- la crise sanitaire d'une part, qui a eu un impact significatif sur l'offre Ametis et a nécessité des mesures d'accompagnement ;
- la tenue de la campagne de reprises correctives des 43 bus électriques en usine.

En conséquence, cet avenant prolonge le contrat de DSP de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Les incidences financières sur l'exécution du contrat amènent à une régularisation de l'année 2021, Amiens Métropole percevra donc du délégataire la somme de 1 452 114 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. DECAVE), M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS), Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

26 - TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES METROPOLITAINS. A BONNEMENTS SCOLAIRES REGLEMENTES. SNCF MOBILITES. CONVENTION.

M. RENAUX : Les élèves du territoire métropolitain qui empruntent le train pour se rendre à leurs établissements scolaires, situés dans le périmètre d'Amiens Métropole, bénéficient d'un abonnement scolaire sur le réseau ferré, pris en charge par Amiens Métropole aux mêmes conditions que celles mises en place sur le réseau de bus AMETIS, à hauteur de 100 % pour les élèves de moins de 16 ans et de 65 % pour les élèves de plus de 16 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire.

Une convention avait ainsi été signée en 2017 avec la SNCF Voyageurs Société Anonyme déterminant les conditions dans lesquelles sont délivrés les abonnements et les modalités de facturation.

Cette convention étant désormais arrivée à son terme, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature par Monsieur le Président de la nouvelle mouture qui vous a été présentée, qui vous a été transmise, pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour une année supplémentaire.

Pour parfaite information, c'est une moyenne de 30 élèves qui est concernée annuellement pour un coût moyen annuel de 13 000 € TTC.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC. REALISATION DE PRESTATIONS DE CONSEIL, D'ASSISTANCE ET/OU DE REPRESENTATION LEGALE EN MATIERE DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS. LOT 5 : PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE JURIDIQUE, TECHNIQUE, FINANCIERE, FISCALE ET SOCIALE EN MATIERE DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS. CONVENTION DE REMUNERATION.

M. RENAUX : En 2020, Amiens Métropole a adhéré à l'association AGIR TRANSPORT sous la dénomination commerciale Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) qui est compétente pour intervenir dans tous les domaines ayant trait au transport de personnes et de marchandises, à la mobilité et aux déplacements.

La CATP a conclu un accord-cadre relatif à la réalisation de prestations de conseil, d'assistance et/ou de représentation légale en matière de transport public de voyageurs avec le groupement AMPLITUDE TC.

Amiens Métropole a décidé de recourir aux prestations de cet accord-cadre, et plus précisément, au lot n° 5 consistant à l'acquisition de « Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique, financière, fiscale et sociale en matière de transport public urbain de voyageurs » en vue du renouvellement de son contrat de DSP Transports.

La CATP est en mesure de répondre au besoin exprimé par Amiens Métropole via un accord-cadre mono-attributaire exécuté par la conclusion de marchés subséquents et c'est pourquoi, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de rémunération qui fixe le périmètre des prestations confiées par la CATP au groupement, notamment le suivi du contrat actuel de DSP, mais également la définition du cadre général et renouvellement dudit contrat. Le montant de rémunération de la CATP serait de 10 750,00 € HT.

Pour parfaite information, la délibération qui est soumise au vote a été ajustée dans son contenu afin de prendre en compte le vote du point n° 25 et donc l'issue de la DSP à la fin d'année 2024 et non plus au 30 avril 2024, cela afin de repartir sur des années calendaires.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - APPEL A PROJETS " FONDS NATIONAL MOBILITES ACTIVES" . CONVENTION DE FINANCEMENT.

M. RENAUX : Dans le cadre de la poursuite de la réalisation d'aménagements en faveur des cycles, Amiens Métropole s'est lancée dans la rédaction d'un schéma cyclable qui servira de plan-guide pour les prochaines années.

Ce schéma sera validé en début d'année 2023, toutefois, un projet a été retenu suite à un appel à projets lancé en mai 2020 par l'État dans le cadre du « Fonds National Mobilités Actives ». Il s'agit de la création d'une voie verte le long de la RD1/RD1a et l'objectif est d'obtenir des subventions à hauteur de 30 % du montant initialement estimé en 2020 soit 183 000 € HT.

Pour bénéficier de ces subventions, les travaux doivent être finis et facturés avant mai 2024, ce qui, de fait, inscrit l'aménagement cyclable dans un calendrier de réalisation très contraint.

Je vous propose donc, sous réserve que le projet d'aménagement le long de la RD1 soit validé au schéma cyclable d'Amiens Métropole et qu'il figure dans une programmation permettant de respecter les délais de réalisation fixés par l'État, d'approuver la convention de financement à intervenir avec l'état ainsi que la sollicitation de toute aide financière dans ce cadre.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui. Je vous en prie.

M. LAVIALLE : Oui. Bonsoir.

Donc, ce n'est pas une question, c'est simplement une remarque de bon augure puisque dans le cadre de la mobilité active, vous savez qu'Amiens Métropole organise depuis 2016 une opération « Cyclistes brillez ». Cette opération est conjointement menée avec la Préfecture.

Je me permets de parler puisque j'ai participé pour les 6 journées nocturnes en tant qu'intervenant départemental sécurité routière de la Préfecture. Et je voudrais vous faire part des remarques excellentes qui ont été faites de la part des administrés d'Amiens et principalement de Poulainville et de Rivery puisque ces administrés ont vraiment apprécié tout ce qui a été fait au niveau cyclable, puisque certains administrés ont déjà décidé de changer leur mode de déplacement et de venir maintenant sur Amiens principalement les gens de Poulainville. Il y a notre Maire de Poulainville qui avait participé, également à Rivery. Et ça a eu un succès fou.

Sachez qu'il y a quand même 1 000 kits de visibilité qui ont été distribués aux administrés d'Amiens Métropole, enfin principalement sur Amiens puisqu'il y a eu 4 endroits à Amiens.

Et je me permettais de faire cette remarque parce qu'il y a souvent des critiques qui sont faites à propos de tous ces plans qui sont organisés. Alors c'est vrai qu'il y a toujours des administrés qui profitent qu'on soit là pour venir se plaindre en disant qu'il n'y a jamais assez de choses faites, comme on leur répond toujours, tout ne se fait pas en un jour.

Mais je tiens à vous dire qu'il y a beaucoup de personnes qui ont remercié chaleureusement Amiens Métropole pour cette opération « Cyclistes brillez » et je crois qu'il serait même très prudent et très judicieux, compte tenu de l'augmentation du transport mode doux de prévoir que l'année prochaine il y ait même un peu plus de kits prévus en distribution parce que c'est quelque chose qui prend de l'ampleur et qui a beaucoup de succès.

Donc, comme il y a souvent des critiques, il est bon aussi d'appeler de temps en temps, de faire part de temps en temps qu'il y a de très bonnes choses qui sont faites et organisées par Amiens Métropole et la Préfecture.

Je me permets quand même d'en parler étant intervenant là-bas bénévolement, je le précise, mais je participe activement à la sécurité routière à la Préfecture.

Merci beaucoup.

M. GEST : Merci de votre intervention, Monsieur LAVIALLE.

Je partage votre avis : de temps en temps, c'est bien de dire qu'il peut y avoir des choses réalisées dans le domaine du vélo qui soient à peu près correctes. On a l'impression parfois, à écouter certains, que c'est l'apocalypse. Et quand vous discutez régulièrement avec des gens qui sont des

utilisateurs quotidiens, il y a un gap énorme entre ce qu'ils disent et la réalité de cela. Donc, c'est bien et puis c'est encore mieux quand ce n'est pas moi qui le dis parce que, moi, je ne suis pas crédible. Moi, je n'aime pas le vélo, alors bon. Donc, voilà.

Alors je corrige pour ceux qui écouteront, quand je dis ça, c'est une plaisanterie. Voilà. On va mettre aux voix ce rapport, mais c'était intéressant d'avoir un témoignage de ce qui s'est dit pendant ces journées-là qui sont mises en place depuis 2016, ça a été rappelé, 2016...

M. LAVIALLE : Il y avait 300...

M. GEST : Je ne sais plus qui est-ce qui était Président en 2016.

M. LAVIALLE : Je n'ai pas le... 300 kits en 2016 distribués et on est à 1 000 en ce moment.

M. GEST : Voilà.

M. LAVIALLE : Et c'est quand même très important.

M. GEST : C'est normal, ça suit l'évolution de l'utilisation du vélo et la progression et les aménagements qui sont faits, encore en ce moment d'ailleurs, par exemple, sur les travaux qui sont actuellement en cours, comme ceux réalisés notamment à Rivery et à Amiens puisque sur la route de Corbie, là, il y a des aménagements spectaculaires et efficaces qui ont été réalisés. Mais voilà. Mais encore une fois il vaut mieux que ce soit dit par d'autres gens que par nous.

Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Oui. Merci, Arnaud, et vraiment merci aussi pour ton investissement vraiment militant sur la sécurité routière. C'est vrai que je fais le tour des points que l'on organise et il y a de plus en plus de participants. Il y a aussi un beau succès pour le gravage des vélos aussi qui sont effectués gratuitement par Amiens Métropole.

Et puis, en ce moment d'ailleurs et de nuit, il y a des travaux qui sont en cours, là, pour sécuriser encore des carrefours et, je l'ai dit, j'ai demandé qu'on fasse, pour vous livrer l'information, un récapitulatif de toutes les micro-actions, enfin je veux dire, tout au long de l'année qu'on a pu faire pour essayer d'améliorer suite à des randonnées que nous avons... des sorties que nous avons fait à vélo avec le service, en présence d'Yvan EVRARD également, pour pouvoir justement identifier des points à débloquer, des points de blocage et améliorer sur... pour la circulation cyclable.

Voilà. On poursuit. Merci.

M. GEST : Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Monsieur GEST, vous vous réjouissez. Nous, on se réjouit aussi qu'il y ait du monde qui vienne à ces points qui sont un peu partout dans la ville, dans la métropole. Là, j'ai vu celui de la place Gambetta il n'y a pas très longtemps, j'en ai vu d'autres.

Et quand on réfléchit, qu'est-ce que ça veut dire ça ? Ça veut dire qu'il y a beaucoup de personnes qui viennent parce qu'ils sont utilisateurs du vélo et parce que c'est gratuit. Parce qu'ils pourraient très bien, le reste de l'année, aller s'équiper dans des magasins et acheter des équipements, des gilets fluo, mais ils ne le font pas. Ils attendent ce moment gratuit.

Ça veut dire que nos administrés qui roulent à vélo, sont en attente d'aide la puissance publique.

Et vous ne pouvez pas d'un côté vous réjouir qu'il y ait du monde qui vienne quand on les aide et d'un autre côté, comme on l'a vu à la dernière... au dernier conseil d'Amiens Métropole, limiter les aides en faveur du vélo avec cette nouvelle politique que vous avez mise en place de limitation dans la durée des locations ouvertes Je voulais vous le rappeler quand même parce que moi aussi, je me réjouis comme vous qu'il y ait du monde qui vienne, mais si on creuse un petit peu le sujet, on se rend compte que c'est parce qu'il y a un besoin d'aide de la puissance publique.

M. RENAUX: Bon. Franchement voilà. Pour l'aide d'Amiens Métropole et de la ville d'Amiens et d'autres communes sur le développement du vélo, franchement on n'a pas à rougir et on fait beaucoup. Et d'ailleurs, ce matin, je participais à un comité technique avec justement le bureau d'études qui nous accompagne pour le renouvellement de la DSP, et ces gens, qui ne sont pas ici, ont, comment dire... ont expertisé, ont comparé notre service par rapport à toutes les villes de France et franchement ils ont dit vous êtes, pour ne pas dire la collectivité, le meilleur service de location de vélo, Buscyclette, et ce que vous faites sur... au niveau de la France. Et on a des chiffres et on a des tableaux qui montrent très bien que, par exemple, on est quand même capables d'offrir, nous, un vélo électrique pour... un vélo pour 62 habitants, pour les VAE électriques, on est, je crois, à un vélo pour 121 habitants. Des grandes villes, que l'on cite souvent en exemple, etc., on est dans des chiffres multipliés par 2, 3, voire 4. Et ils ont tenu à le souligner.

Moi, on est en train de travailler, c'est des techniciens qui, de par leurs activités, accompagnent les collectivités un peu partout en France, et quand même... voilà ! Franchement...

Et la tarification de notre service aujourd'hui, malgré les petits ajustements que nous avons faits tarifaires, reste un, enfin je veux dire un des plus attractifs de France et un des plus accessibles de France. Vraiment !

M. GEST : Bien. On va mettre aux voix le rapport en question.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES. MODELISATION DYNAMIQUE DES DEPLACEMENTS ET MODERNISATION DU PCRT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. RENAUX : La mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2026 nécessite de valider les opérations d'investissement dont la réalisation est prévue pour l'année en cours.

Dans le cadre des démarches d'Amiens Métropole pour l'amélioration de la circulation sur son réseau viaire, je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiement, pour cette année, à hauteur de :

- 150 000 € destinés à l'acquisition d'un logiciel de modélisation dynamique des déplacements, et les prestations qui vont avec évidemment pour l'adapter au territoire,
- Et 110 000 € pour la modernisation du Poste de Contrôle de Régulation du Trafic, notamment sur... comment dire ? Le raccordement des carrefours à feux et leur possibilité de réglage.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. DECAVE), M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS) se sont abstenus.

30 - ASSOCIATION AVERE PICARDIE. ADHESION.

M. RENAUX : Créée en 2021, l'association AVERE PICARDIE favorise le développement de la mobilité électrique en soutenant les projets qui encouragent le développement et l'utilisation du véhicule électrique dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif du territoire picard.

C'est pourquoi, dans le cadre des réflexions menées par Amiens Métropole sur la mobilité électrique sur son territoire, je vous propose d'y adhérer moyennant une cotisation de 750 € pour l'année 2022.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - ANCIEN SITE INDUSTRIEL WHIRLPOOL. LANCEMENT D'UNE ETUDE DE REVITALISATION DU SITE. CONVENTION DE FINANCEMENT. COMITE DE PILOTAGE FRICHES A VOCATION ECONOMIQUE. CREATION. COMPOSITION.

M. FOUCAULT : Merci Monsieur le Président et merci à benoît MERCUZOT d'avoir montré à travers le versement transport tout à l'heure le dynamisme de notre économie amiénoise.

Pour autant, et je l'ai déjà dit, on est face à une réelle urgence foncière en matière économique.

Pour vous redonner quand même un ordre de grandeur, aujourd'hui on a 15-20 hectares disponibles. Les différentes usines liées à la transition écologique qui s'installent aujourd'hui dans les Hauts-de-France, à Douai, à Douvrin ou à Dunkerque, mobilisent environ une centaine d'hectares. Et je ne parle pas de ce qui est en train de s'organiser en Normandie notamment autour de l'hydrogène.

Donc, le mot « urgence foncière » n'est vraiment pas galvaudé. C'est une vraie source de fragilisation à très court terme pour notre agglomération et notre économie.

Donc, on a deux axes de travail, comme vous le savez.

Le premier c'est de faire réussir, c'est absolument vital pour l'économie amiénoise, le projet BOREALIA ; et le deuxième c'est le travail sur les friches industrielles que j'avais évoqué lors de la délibération BOREALIA. Or, c'est ce qui va nous occuper ce soir.

Alors, dans la délibération, je voudrais aborder deux points.

Le premier donc c'est de tenir une promesse que... sur laquelle vous étiez engagé, Monsieur le Président, qui était de créer un comité de pilotage destiné à travailler sur les friches industrielles.

Donc, ce comité, je vous propose qu'il soit composé du Président d'Amiens Métropole, de votre serviteur, de trois membres de la commission développement économique, du Président de la SEM Amiens Aménagement, de la Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers, de la Chambre d'agriculture, le Président du pôle métropolitain, de l'agence d'urbanisme du Grand Amiénois, un représentant de l'ordre des architectes local, le représentant de la CPME et du MEDEF et un représentant de la région Hauts-de-France ainsi que les services de l'État compétents notamment en matière foncière.

Alors, quelles seraient les ambitions de ce comité de pilotage ?

Ça serait d'abord de disposer d'un état des lieux incontestable de ce sur quoi il est possible de travailler et ce qu'on peut écarter en matière industrielle ou d'ailleurs aussi commerciale, de faire un état des lieux des fonciers mutables, de regarder les potentialités, de définir les outils existants qui seraient nécessaires sur chacune de ces cibles en matière d'accompagnement et un certain nombre de scénarii.

Alors, il ne faut pas se leurrer, on ne va pas atteindre les 100 hectares qui nous permettraient d'accueillir une giga factory, mais ça peut nous permettre de récolter probablement à terme 20 ou 30 hectares, soit à peu près la moitié de BOREALIA, ce qui serait déjà pas si mal, et en plus, il ne faut pas se la cacher, une manière morcelée.

Donc, le comité de pilotage pourrait se réunir chaque semestre et puis on créerait aussi un petit comité technique avec des rendez-vous plus trimestriels.

Alors, ce que je vous propose d'ailleurs c'est que la première réunion donc aura lieu en janvier pour les personnes qui seront concernées et puis et on vous fera évidemment un retour régulier.

Il y a 4 espaces qui nous intéressent plus particulièrement.

Je pense à la station d'épuration qui est sur Saint-Maurice qui est une friche de 4 hectares. Je pense au site Foulon sur le secteur Montières qui fait un hectare, et à l'hôpital Nord, enfin l'ex-hôpital Nord hors bibliothèque nationale avec 6 hectares.

Et puis bien sûr, mais je vais y revenir, à l'ex-usine Whirlpool avec 15 hectares au cadastre mais probablement un petit 10 hectares d'opérationnels.

Je vous donne un exemple aussi de ce qu'on pourrait imaginer dans le type de produits qu'on pourrait imaginer dans ce comité de pilotage qui serait, par exemple, un passe friche conseil. On sait que les entreprises a priori n'ont pas envie d'aller sur des friches, donc il faudra les convaincre que ça peut être tout à fait. Donc, voilà, il faudra mobiliser un petit peu d'argent en termes de conseil stratégique, bureau d'étude, architecture, etc.

Et puis si certaines entreprises décident d'aller plus loin, on peut créer un passe friche investissement, c'est-à-dire une aide particulière qui pourrait être mobilisée en plus des aides de l'État qui existent déjà pour accaparer, approprier plus exactement ces friches industrielles ou commerciales.

Donc, je vous propose qu'on se retrouve en janvier 2023 pour commencer à travailler sur l'état des lieux.

Mais pour vous montrer qu'on est tout à fait dans le court terme et dans le concret, je voudrais aussi vous proposer, dans cette délibération, de lancer une étude technique très importante sur le site Whirlpool.

Comme vous savez, le site a malheureusement rencontré, depuis le départ de Whirlpool, deux échecs successifs qui ont fait très mal, sinon à la métropole, aux personnels qui avaient cru dans les différents repreneurs.

Il y a aujourd'hui une association de gestion avec Amiens Métropole, la société AGECCO, le groupe Alliance, la société ATACAMA. On parle donc de 16 hectares, je pense que beaucoup connaissent plus ou moins le site, donc c'est non négligeable, même si je vous le disais, on est plutôt sur 10 hectares mobilisables.

Les retours qu'on a eus depuis le départ du deuxième repreneur c'est que... voilà, si en tout cas on n'arrive pas à essayer de comprendre un peu mieux ce qu'il est possible de faire avec ce site, on n'arrivera jamais à faire quelque chose de bien sur Whirlpool et dans 5 ou 10 ans ou plus on y sera toujours.

D'où la proposition d'une étude globale, complète qui serait pilotée par la SEM Amiens Aménagement. Vous allez voir que le coût est élevé, alors il n'est pas pour la société Amiens Aménagement mais il va permettre à la SEM Amiens Aménagement de mobiliser des cabinets-conseils sur la partie stratégique, de mobiliser des études techniques, de mobiliser des études juridiques, ce qui veut dire donc des bureaux d'étude, des bureaux de contrôle, des notaires, des géomètres, des avocats.

Donc, cette étude a été chiffrée... le coût de cette étude a été chiffré à 150 000 €, un peu plus de la moitié, donc une somme importante, mais encore une fois avec plusieurs prestataires, la somme est élevée mais donc un peu plus de la moitié, donc 80 000 € sera pris en charge par Whirlpool dans le cadre d'une convention avec Amiens Métropole, donc 80 000 € pour Whirlpool, 43 000 €, et c'était au budget, par Amiens Métropole en sa qualité de membre de l'association des copropriétaires en quelque sorte, 15 800 par le groupe Alliance et 10 300 par la société ATACAMA.

S'agissant des 80 000 € de Whirlpool, il y aura une convention spécifique entre Amiens Aménagement et Whirlpool. Sachant qu'au budget 2022, pour Amiens Métropole, on avait cette somme de 43 000 €.

Je vous propose donc d'approuver, Monsieur le Président, d'une part, le projet de convention de financement de cette étude relative à la reconversion de la friche industrielle ex-Whirlpool.

Deuxième point, de donner mandat à la SEM Amiens Aménagement pour piloter cette étude.

Troisièmement, de réaliser, de décider la création d'un comité de pilotage sur les friches industrielles à vocation économique.

Et quatrième point, donc d'arrêter la composition du comité de pilotage que j'ai précisé tout à l'heure.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui. Monsieur BARA.

M. BAÏS : Monsieur BAÏS.

M. GEST : Allez-y.

M. BAÏS : Mes chers collègues, donc comme évoqué, comme je l'avais proposé mardi en conseil des Présidents, je propose ma candidature en tant que titulaire et celle d'Émilie THÉROUIN en tant que suppléante en tant que membre de la commission développement économique pour le comité de pilotage.

M. GEST : J'en prends note. Je ne sais pas si Marc FOUCAULT peut faire une remarque.

M. FOUCAULT : Non. Non. Mais c'est bien.

M. GEST : Très bien. Oui. Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Merci. Une petite remarque annexe du coup, il nous semble important aussi, et à la lecture on n'avait pas forcément envisagé l'ensemble des participants à ce comité de pilotage, sont encore une fois absents de cette discussion la question des représentants du monde du travail, les organisations syndicales. Sur ce site, on a eu beaucoup de difficultés avec les opérations de com' politique et un certain nombre de décisions qui ont été prises. Il nous semble qu'on pourrait éviter un certain nombre de désagréments en associant un peu plus largement le monde du travail à ce type d'instance. Merci.

Par ailleurs, celles avec qui on a pu échanger, plusieurs, y sont favorables.

M. GEST : On va étudier votre remarque, Monsieur DÉCAVÉ. Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Je le mets donc aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATÉRIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTION-TYPE.

MME BRUNEL : Bonsoir, chers collègues.

Alors, nous sommes ici pour 12 dossiers de demandes d'aide aux investissements matériels des TPE.

Alors, vous savez que cette compétence, enfin ces aides qu'on attribue aux entreprises, rappelons-le, c'est parce qu'Amiens Métropole bénéficie d'une délégation en matière économique puisqu'en principe les aides aux entreprises sont de la compétence du conseil régional.

Donc, cette précision-là parce que ce sont les dernières aides basées sur le schéma régional que nous passons ici. La région étant en train de revoir son système d'aide au financement.

Alors bien sûr, je n'ai pas dit qu'on n'allait plus donner d'aide aux petites entreprises, c'est d'ailleurs inscrit au budget 2023, soyez-en rassurés. Mais peut-être certaines variantes apparaîtront dans le nouveau mécanisme. Voilà.

Donc, revenons à nos 12 dossiers.

Ça représente un montant d'aide de 51 949 € pour un total d'investissement réalisé par ces entreprises de 469 968 €.

Comme on a pu le constater en commission, comme d'habitude, il s'agit de toutes activités qui sont représentées ici.

Voilà.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - EURL BEAUTE EN SOMME. INDEMNISATION COMMERCES. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

MME BRUNEL : Alors, vous n'êtes pas sans ignorer que la rue des Jacobins a été fermée aux automobilistes et aux bus le 6 décembre 2021 après la découverte d'une importante fissure sur une canalisation d'eaux pluviales souterraine au niveau de l'entrée principale du parking souterrain.

Donc, cette fissure a quand même eu un impact pour certains commerces se situant à proximité, c'est notamment le cas de l'EURL en Somme qui est un institut de beauté exerçant sous le nom commercial « Citron Vert » situé au 19 rue de la République.

Donc, il s'agit ici de compenser une perte de marge brute de ce commerce et de lui attribuer une indemnité de 5 165 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - PROJETS LIÉS A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. 3EME REPARTITION.

MME PINON : Chers collègues, comme vous le savez, nous soutenons un certain nombre de manifestations scientifiques tout au long de l'année.

Ce soir, je vous propose de soutenir une manifestation scientifique qui s'est tenue à l'institut Faire Faces le 28 octobre dernier. Donc, il s'agit d'une séance délocalisée de l'académie nationale de chirurgie.

Évidemment, un objet scientifique certain concernant la robotique chirurgicale.

Un objet technique aussi très remarqué et remarquable en termes de l'apprentissage du geste.

Et donc, comme vous le savez, dans le cadre du schéma, nous souhaitons soutenir ces manifestations scientifiques, car évidemment elles contribuent à la valorisation du territoire d'Amiens Métropole mais aussi à la valorisation d'une filière d'excellence que nous avons sur notre territoire, notamment ici à travers le GRECO et l'institut faire Faces et Simusanté.

Voilà. Donc je vous propose de soutenir cette manifestation à hauteur de 1 500 € sur un budget total de 8 000 €.

M. GEST : La parole à Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Oui. Merci Monsieur le Président, et je remercie beaucoup la métropole d'avoir soutenu ce merveilleux coup de projecteur sur la faculté de médecine et le CHU d'Amiens lors de la séance délocalisée de l'académie de chirurgie à Amiens.

Je vous rappelle quand même que c'était après les villes de Strasbourg et de Toulouse, donc nous faisons partie vraiment des grands.

Mais vous comprendrez bien que je ne prendrai pas part au vote ayant été un des organisateurs.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. JARDE n'a pas pris part au vote.

35 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. PARTENARIAT AVEC LA PREFECTURE DE LA SOMME ET LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME DELETRE : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'État et la Ville d'Amiens relative à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi pour la période 2022-2023.

Cette convention porte sur l'élargissement de la contractualisation engagée dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et se traduit par la mise en œuvre d'actions accompagnées d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, visant à renforcer les coopérations entre acteurs de l'action sociale et de l'insertion.

Il s'agit notamment de lutter contre la précarité alimentaire et énergétique, de favoriser l'inclusion numérique, de mettre en place des casiers solidaires ce qui permettra aux personnes les plus démunies de se rapprocher des services sociaux et des dispositifs d'action sociale, mais surtout de pouvoir mettre en lieu sûr leurs affaires.

Et donc dans le cadre des actions engagées par Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, l'État apporte son soutien financier d'un montant de 200 000 € au titre de l'année 2022.

Si vous en êtes d'accord, il convient aussi d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

M. GEST : Merci. Madame ROY a la parole.

MME ROY : Oui. Merci Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues.

Je voulais, en accord avec ma collègue Margaux, pouvoir aussi préciser que cette convention, elle permet le financement d'un poste de chargé de mission au nom de l'union départementale des CCAS. Et donc cette union, elle regroupe aujourd'hui plus de 36 communes du département de la Somme, parmi lesquelles il y a des communes d'Amiens Métropole.

Et donc si vous n'en faites pas partie et que vous souhaitez y adhérer, je vous invite à vous rapprocher de nous puisqu'on peut vous aider à remplir des dossiers pour obtenir des financements, que ce soit auprès de l'État, de la CAF ou du conseil départemental, pour mettre en œuvre des projets de différentes natures.

Donc, c'est en cela que sert aussi le financement de ce poste à hauteur de 45 000 € pour aider à la méthodologie de projets au niveau des différentes collectivités.

Voilà. C'était juste la précision que je souhaitais apporter, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Et je me suis laissé dire qu'il y avait une excellente présidente à l'Union départementale.

Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - DEPLOIEMENT D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE. PROJET SESAM SOMME NUMERIQUE. ADHESION A UNE OFFRE DE TIERS-HEBERGEMENT. CONVENTION.

MME DELETRE : L'explosion du volume des données numériques, l'évolution des pratiques professionnelles et la nécessité de respecter la législation et la réglementation en matière d'archivage et de protection des données à caractère personnel imposent le déploiement par Amiens Métropole d'un Système d'Archivage Électronique qui soit conforme à une certaine norme, en l'occurrence la norme NF Z42-013.

Il s'avère que le centre de gestion du Nord avec l'appui de Somme Numérique, un partenaire historique d'Amiens Métropole, porte le projet d'archivage mutualisé "SESAM", qui est une offre de tiers-hébergement, ce qui constitue pour la collectivité une opportunité permettant de parachever la politique d'archivage électronique mise en œuvre à Amiens Métropole depuis plusieurs années et de mener à bien les projets de dématérialisation en cours, tout en tenant compte des enjeux financiers, de l'état actuel de la législation et de la réglementation, ainsi que des compétences internes existantes et disponibles.

C'est pourquoi je vous propose d'adhérer à cette offre moyennant un coût fixé à 26 250 € pour la première année, et 19 687,50 € pour les suivantes.

Et en amont, sous réserve de votre approbation, il conviendra d'adresser une lettre d'intention aux Archives départementales de la Somme.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Pas d'observation(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - ADIL 80. AIVS80 - DUO IMMOBILIER. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

M. PENAUD : L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Somme participe à différentes instances partenariales dans le domaine du logement et détient un rôle central dans l'information et l'accompagnement des particuliers.

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) 80 œuvres, quant à elle, dans la gestion locative adaptée et veille à développer l'offre de logements privés et à faciliter l'intégration des ménages les plus modestes.

Dans le cadre de sa compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » d'Amiens Métropole et du nouveau Programme Local de l'Habitat approuvé en novembre 2020, je vous propose de poursuivre sur cette année le soutien financier de ces deux structures pour un montant respectif de 31 500 € et 50 500 €.

Il convient dès lors d'approuver les conventions se référant à ces subventions et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Pas d'observation(s) ? Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**38 - SCHEMA D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE. EAC.
APPROBATION.**

M. SAVREUX : Amiens Métropole souhaite en effet refonder son Contrat local d'éducation artistique, qui s'appelle CLEA, en un schéma d'Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la vie.

Vous savez sans doute qu'Amiens a été la première ville en France à contractualiser avec l'État dans le cadre d'un CLEA, c'était en 1983 et qu'il est important pour nous de rester précurseurs, que l'État souhaite également complètement revoir sa politique d'éducation artistique et culturelle, il s'agit donc pour nous de nous adapter à ses attentes.

Et puis ensuite, nous souhaitons, avec le Président, donner de la visibilité à tout ce qui est sur le territoire en matière d'éducation artistique et culturelle avec beaucoup de dispositifs qui sont la plupart du temps éparpillés.

Mais la métropole faite beaucoup puisque si nous compilons l'ensemble des actions en matière d'éducation artistique et culturelle, on arrive à un montant de 2,4 millions d'euros par an.

Ce nouveau schéma serait co-construit et déployé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Il intègre également les concertations avec le Département et les acteurs des domaines culturels, éducatifs et sociaux.

Ce schéma EAC se déclinerait, si vous en êtes d'accord, sous la forme de 4 volets qui seraient, tout d'abord, les Dispositifs d'initiation, de pratique et de sensibilisation pour les enfants jusqu'à l'âge de 11 ans.

Donc, là, on retrouvera, par exemple, le DIPS 1^{er} volet avec un parcours d'éducation artistique et culturelle clé en main pour les professeurs qui ne sont pas habitués à ce type de dispositif, mais aussi un autre DIPS qui celui-ci sera fortement inspiré dans anciennes CLEA co-construit donc avec un artiste, un enseignant et une structure culturelle.

Deuxième volet, des résidences qui prendront, là encore, trois volets :

- Une résidence transition pour favoriser le continuum d'éducation artistique et culturelle entre l'école et le collège,
- Une résidence intergénérationnelle pour mixer les publics et intervenir dans des structures où on n'intervient pas encore aujourd'hui,
- Et puis des résidences d'intérêt communautaire pour favoriser le dialogue entre Amiens et les autres communes de la métropole.

Ce sont des projets qui devront au moins impliquer un secteur de la ville d'Amiens et deux communes de la métropole.

Troisième volet, la plateforme de l'EAC en partenariat avec le Département de la Somme pour produire des outils d'évaluation, d'expérimentation et de partages d'expériences à destination des professionnels.

Et enfin, quatrième volet, le « Tout EAC » comprenant des projets structurants pérennes, pour la plupart conventionnés avec l'État, on retrouve ici les CHAM, les CAD du CRR, Orchestres à l'École, etc., ainsi que tous les projets qui sont menés dans le cadre de programme d'activités et événements.

Nous souhaitons, grâce à cela, l'obtention d'ici quelques mois du label national 100 % EAC.

Le budget prévisionnel annuel de ce nouveau schéma, hors volet « Tout EAC » intégré dans les budgets de fonctionnement existants, serait de 178 000 €.

À noter que les premières dépenses interviendraient en 2023.

Je vous propose donc de valider le schéma EAC d'Amiens Métropole et d'en approuver sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, je vous propose également d'autoriser la direction de l'action culturelle et du patrimoine d'Amiens Métropole à déposer toute demande de subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France.

Il convient de l'autoriser aussi à engager les moyens attachés aux financements des dispositifs DIPS et des résidences.

Enfin, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir à ce titre.

M. GEST : Très bien. Oui. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Monsieur le Président.

Donc, si j'ai bien compris, donc l'État ne veut plus financer les CLEA. Est-ce que je dois comprendre ici que l'État ne compte plus donner d'argent du tout concernant les projets artistiques des écoles, en tout cas l'éducation nationale ? Est-ce que c'est à la métropole de tout payer ? Si c'est ça, alors ça acte le fait que l'éducation nationale se désengage, ce qui me semble assez inquiétant.

Certes, ce n'étaient pas des sommes folles, et visiblement, d'après ce que j'ai lu et ce que vous venez de dire, la DRAC pourra subventionner, mais la DRAC ce n'est pas l'éducation nationale, et pourtant ces projets vont se développer autant dans les écoles que dans les lieux culturels.

C'est pourquoi je m'abstiendrai non pas parce que je désapprouve le contenu de l'EAC mais parce que je m'inquiète du désengagement de l'éducation nationale dans les pratiques culturelles des élèves.

M. GEST : Pierre pour une réponse.

M. SAVREUX : Oui. Quelques éléments pour répondre à Madame DESBUREAUX.

Donc, l'engagement de l'État restera identique puisqu'en fait l'État donnait jusqu'à maintenant 90 000 € et l'État ne nous a pas annoncé de baisse de subvention donc pour l'éducation artistique et culturelle. Donc, nous devrions encore rester à parité sur le sujet.

La seule différence c'est qu'effectivement, vous avez raison, la DRAC ne souhaite plus financer les CLEA.

Donc, en fait, dans les dispositifs DIPS, le premier volet que je vous ai détaillé, ce sont des actions d'éducation artistique et culturelle qui seront supportées par la métropole seule et non plus par l'État.

En revanche, ça ne veut pas dire que l'État se désengage puisqu'en fait leur 90 000 € ils vont désormais les flécher sur le deuxième volet, dont je vous ai parlé, les résidences, parce qu'aujourd'hui l'État préfère accompagner des projets sur le temps long, et les résidences ça dure 2-3 ans.

Et donc c'est aujourd'hui, ce qui a en tout cas leur préférence, ils trouvent que les CLEA sont, à leurs yeux en tout cas, trop rigides, qu'ils manquent de souplesse et qu'ils méritent davantage d'envergure et de lisibilité d'où leur souhait effectivement de cibler leurs fonds sur ces résidences.

Mais en tout cas il n'y a pas de baisse annoncée de l'État et ces résidences évidemment auront lieu aussi en milieu scolaire.

M. GEST : Cela dit, on tenait absolument à maintenir ces CLEA et c'est la raison pour laquelle on présente le projet tel qu'il est.

Je pense que la ville d'Amiens et l'agglomération ont bien besoin que l'on insiste sur l'éducation artistique et culturelle et c'est la raison pour laquelle on a décidé malgré tout de maintenir cela.

Pas d'autre(s) question(s) ? Je mets aux voix le rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - SCHEMA METROPOLITAIN DES ARTS PLASTIQUES ET VISUELS. APPROBATION.

M. SAVREUX : Nous avons voté, la dernière fois, le projet culturel artistique et patrimonial 2022/2026 de la métropole.

Il s'agit donc d'une première déclinaison de cette stratégie.

Je vous propose ici d'approuver le schéma métropolitain des arts plastiques et visuels qui va permettre de structurer les filières culturelles et artistiques d'Amiens Métropole.

Ce schéma des musiques actuelles sera la feuille de route pour le développement de la filière et de nos politiques publiques.

Cinq axes principaux de ce schéma ont été retenus.

Premier axe, favoriser la production, la diffusion et la circulation du travail artistique à l'échelle de la métropole. On retrouve ici évidemment l'investissement de 20 millions d'euros dans la plateforme des images et de la création, l'ouverture de la galerie Totem, la création du Festival iconique, le fait que nous prenons soin de rémunérer chaque artiste lorsqu'il expose avec le droit de monstration.

Deuxième axe, renforcer le réseau de médiateurs et encourager la mutualisation des outils de médiation. On va retrouver ici tout ce qui est rencontre professionnelle, plateforme où chaque artiste pourra trouver les informations nécessaires sur ce qui se passe dans la collectivité, notamment les lieux de monstration.

Troisième axe, affirmer la place des pratiques amateurs et des dispositifs d'EAC renouvelés. Là, il s'agit de former les artistes aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle parce que parfois ce sont des dispositifs qui sont un peu complexes, donc c'est important de pouvoir les maîtriser.

Quatrième axe, faire de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des priorités dans le développement de la filière Arts Plastiques et Visuels. Là, il s'agit tout simplement de garder nos talents à Amiens et éviter qu'ils s'en aillent à Paris ou à Lille après leur cursus de formation.

Et enfin, cinquième et dernier axe, promouvoir la circulation valorisant le travail artistique par des actions innovantes au bénéfice des artistes, comme par exemple la création de journées portes ouvertes des ateliers d'artistes ou l'encouragement au 1 % artistique.

Je précise que nous sommes la première collectivité dans les Hauts-de-France à nous doter d'un tel schéma et que nous faisons d'ores et déjà école puisque beaucoup de collectivités viennent à Amiens pour s'en inspirer.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions sur ce schéma ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40 - MUSEE DE PICARDIE. TARIFS DES DROITS D'ENTREE, PRESTATIONS, MISES A DISPOSITION DES ESPACES ET DROITS DE REPRODUCTION. ANNEE 2023.

M. SAVREUX : Afin de tendre vers une simplification des tarifs existants, de les mettre en cohérence et de les optimiser au regard des diverses activités développées depuis la réouverture et les travaux de rénovation et d'extension du musée, je vous propose d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de Picardie, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Vous noterez, par exemple, la mise en place de la gratuité pour un certain nombre de visiteurs, avec l'ambition de répondre aux objectifs éducatifs et culturels, ainsi qu'un tarif réduit destiné à appuyer la stratégie de développement de l'attractivité du site.

De même, afin de développer davantage les abonnements annuels, un tarif réduit est institué notamment pour les habitants de la métropole.

M. GEST : Oui. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Pour une ville qui candidate au prix de capitale européenne de la culture que de mauvais signaux !

- 30 % d'augmentation pour l'entrée au musée,
- 20 % d'augmentation pour l'abonnement.

On éloigne la culture des Amiénois et des Amiénoises ou les Amiénois de la culture en agrandissant la barrière du porte-monnaie, c'est fort dommage.

Alors que d'autres collectivités font le choix d'aller chercher leur population à travers des offres de Pass ou de chèques culturels, je pense aux Villes Sœurs, pas loin de chez nous, par exemple, vous, vous augmentez les tarifs.

Décidément, entre ça et la baisse de subvention au cirque, je vous invite vraiment à revoir vos décisions.

M. GEST : Pierre SAVREUX.

M. SAVREUX : S'il y a bien une chose dont on ne peut pas nous accuser, c'est de vouloir faire un tarif, faire des tarifs inaccessibles pour les Amiénois.

Je vous rappelle que si on compte toutes les gratuités dans l'année, on peut se rendre aujourd'hui, quelles que soient les conditions de ressources, une vingtaine de fois gratuitement au musée.

C'est le cas tous les premiers dimanches du mois. C'est le cas également pour toutes les opérations nationales qui sont organisées, comme les journées du patrimoine ou les nuits au musée.

Je rappelle également que deux tiers des personnes qui entrent au musée ne paient pas, puisqu'il y a une politique de gratuité qui est très élevée, notamment pour les moins de 26 ans, mais également les personnes qui sont en difficulté sociale, liste que nous avons augmentée avec cette délibération.

La seule hausse finalement qui est dans cette délibération ne concernera que les touristes. Or, ça n'est pas choquant à ce que les personnes de l'extérieur paient plus cher que les habitants de la métropole ou les personnes qui sont en difficulté sociale.

Donc, vraiment on a fait en sorte d'encourager les tarifs attractifs pour les habitants, je viens de citer le tarif réduit qui n'est vraiment pas cher pour pouvoir accéder gratuitement toute l'année pour les habitants de la métropole.

Et puis évidemment je signale aussi que les tarifs du musée, même à plein tarif, restent extrêmement abordables. C'est aujourd'hui moins cher d'entrer au musée de Picardie que d'aller voir un film au cinéma. Un film de cinéma c'est 1 h 30, le musée, on peut y rester la journée.

Vous voyez, je pense qu'il faut aussi comparer les choses qui sont comparables.

Je pense qu'on n'a pas du tout à rougir de notre politique tarifaire.

Et c'est important aussi quand même d'avoir des recettes supplémentaires au musée puisque nous devons davantage communiquer. Aujourd'hui, le musée ne communique pas assez en dehors des frontières de l'agglomération. On aimerait s'inspirer de ce que fait le zoo, par exemple, avec une politique de communication offensive à l'extérieur des frontières de l'agglomération, ce qui nous permet de drainer un public aujourd'hui de très loin.

Et puis, nous souhaitons aussi avoir des recettes pour avoir des budgets confortables pour les expositions temporaires qui nous permettent donc d'avoir des partenariats prestigieux et d'attirer des touristes qui viennent spécialement pour ces expositions.

Voilà, Monsieur le Président, quelques éléments.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. C'est ce que j'appelle une réponse implacable. C'est certainement pour cette raison que Madame DESBUREAUX n'a pas été très attentive à cette réponse, c'est dommage. Quand on pose des questions, c'est bien d'écouter les réponses, ça permet d'éviter de faire des erreurs, telles que celles qui étaient formulées dans la question.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTÉ

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. DECAVE), M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS), Mme DESBUREAUX ont voté contre.

41 - MUSEES D'AMIENS. PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2023. APPROBATION.

M. SAVREUX : J'espère que celle-ci fera l'objet d'une adoption unanime.

Dans le cadre du projet Scientifique et Culturel du Musée de Picardie, je vous propose d'approuver la programmation de plusieurs expositions temporaires au cours de l'année 2023, étant entendu que le budget afférent à ces expositions, communication comprise, resterait dans l'enveloppe qui sera votée au budget primitif 2023.

Si vous en acceptez le principe, il s'agirait ainsi des expositions temporaires suivantes :

- Du 27 mai au 1^{er} octobre 2023 : l'exposition « Vingt mille lieues sous les mers - L'exposition amiénoise ».

Il s'agit donc d'une exposition qui portera sur l'un des romans les plus populaires de Jules Verne, on pourra profiter d'ailleurs à l'occasion d'un prêt exceptionnel de la Bibliothèque nationale de France du manuscrit.

Et puis, évidemment on aura un parcours qui permettra d'explorer l'univers des machines verniennes et le monde de la mer.

C'est important de montrer que le parcours Aronnax et toutes les actions, que nous avons dans le cadre de Jules Verne, prennent aussi une dimension culturelle et scientifique.

- Deuxième exposition, de la mi-décembre 2023 à mars 2024 : La Somme des Préhistoires.

Donc, il s'agit d'une exposition qui va s'appuyer sur les découvertes majeures qui ont été faites dans le bassin de la Somme au cours des dernières décennies et en particulier celle du site d'Amiens Renancourt qui n'ont pu ou pas donner lieu à une valorisation auprès du grand public.

On ne le dit jamais assez mais le site de Renancourt c'est un site absolument exceptionnel, à tel point que les archéologues le surnomment le Pompéi de la préhistoire puisqu'en fait les objets qui y sont trouvés, sont dans un état de conservation remarquable. J'en veux pour preuve la Vénus de Renancourt qui a été découverte en 2019.

Je rappelle aussi que c'est un site exceptionnel puisque sur les 30 statuettes gravettiennes trouvées en France, 15 ont été trouvées à Amiens. Donc, nous avons la moitié de l'effectif des découvertes archéologiques, donc c'est tout à fait exceptionnel.

Donc, ça sera une exposition qui permettra de valoriser ces recherches et de montrer que nous sommes, à côté de la Dordogne, l'autre berceau de la préhistoire en Europe.

Le montant 2023 est estimé à 280 000 € avec une charge nette pour la collectivité de l'ordre de 220 000 €, au regard des potentialités de financements par les partenaires institutionnels.

En outre, la proposition de nouvelle grille tarifaire 2023 tout juste votée accompagnera l'objectif d'équilibre sur la programmation des expositions temporaires.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes à intervenir ou tout document se rapportant à ces projets d'exposition temporaire, ainsi que la sollicitation de toute aide, publique et privée.

Et puisque j'ai cité la Bibliothèque nationale de France, je vous signale que nous fêtons aujourd'hui un anniversaire puisqu'il y a tout juste un an nous avons appris qu'Amiens avait été sélectionnée parmi 72 autres sites pour accueillir le pôle de conservation de la BnF en 2028.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - MUSEES D'AMIENS. SCULPTURES XVIIE XVIIIE SIECLE. DEPOT ENTRANT. CONVENTION.

M. SAVREUX : Les musées ont souvent recours aux prêts et aux dépôts d'œuvres d'art, cela répond à un enjeu de connaissance et à une exigence d'accès partagé à la culture.

Si le prêt est accordé pour quelques mois, le dépôt, lui, est destiné à renforcer la présentation des collections permanentes, et d'ailleurs le musée de Picardie est composé de beaucoup de dépôts notamment du musée du Louvre depuis le XIXe siècle. Ce dépôt est réservé aux musées de France ou aux monuments historiques ouverts au public.

Un dépôt peut également avoir une raison patrimoniale profonde, en l'espèce assurer le retour d'œuvres dont la provenance amiénoise est attestée depuis des siècles et que l'histoire récente a éloignées de la ville. C'est le cas d'un ensemble de 9 sculptures, que vous voyez à l'écran, et qui sont aujourd'hui propriétés du Couvent de Clarisses de Mur-de-Barrez, mais qui étaient autrefois conservées par celui d'Amiens.

Ce couvent ferme ses portes, je vous propose donc d'approuver le dépôt entrant à titre conservatoire de ces 9 œuvres telles que détaillées dans la délibération, pour une durée initiale de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 5 ans.

Je vous propose, à ce titre, d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de dépôt afférente.

En tant que dépositaire, les Musées d'Amiens s'engagent à prendre en charge le cas échéant la mise en état de présentation et le soclage de l'œuvre avant exposition, les frais d'assurance, de transport des œuvres, entre autres.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - MUSEES D'AMIENS. INSTITUT THERAPEUTIQUE, ÉDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DE LA SOMME. ITEP. INSTITUT MEDICO-ÉDUCATIF DE LA SOMME. IME. PARTENARIATS. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Depuis plusieurs années, vous le savez, le Musée de Picardie noue des partenariats avec des établissements pour permettre l'accès des publics les plus éloignés de la culture aux collections des Musées de Picardie.

Amiens Métropole entend donc ainsi développer des actions à destination des patients de l'ITEP et de l'IME de la Somme, comme cela a déjà été le cas d'ailleurs avec l'Établissement Public de Santé Mentale Philippe Pinel, c'est une délibération que nous avons votée l'année dernière.

Grâce à ces partenariats, des enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques, des troubles du comportement, ou des déficiences intellectuelles légères ou modérées bénéficieront d'une ouverture culturelle et d'une insertion sociale via une démarche de co-construction et de co-animation entre les établissements et le Musée de Picardie.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec ces deux établissements, d'autoriser Monsieur le Président à les signer et à solliciter toute aide publique ou privée pouvant soutenir cette collaboration.

M. GEST : Très bien. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ORGANISATION DES JEUX-CONCOURS. REGLEMENT TYPE. APPROBATION.

MME BOCHE : En effet, les Bibliothèques d'Amiens Métropole souhaitent organiser de manière régulière des jeux-concours en rapport avec leur programme culturel afin de donner une dimension ludique aux différentes manifestations qu'elles organisent.

Ces jeux-concours ont vocation à se dérouler sur l'ensemble du réseau des Bibliothèques d'Amiens Métropole et s'adressent à tous les publics, que ce soit des adultes ou des jeunes, avec des lots variables selon le type de jeu et les éventuels partenaires engagés : il peut s'agir, par exemple, de chèques-lire, de livres, de goodies ou bien encore de places de spectacle.

C'est dans ce cadre que je vous propose d'approuver le règlement-type fixant les modalités des jeux-concours.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - PARC ZOOLOGIQUE. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D'ESPECES EN DANGER. SUBVENTIONS. ANNEE 2022.

M. SAVREUX : Chaque année, le parc zoologique d'Amiens métropole s'investit dans la conservation d'espèces en danger in situ.

Outre les obligations légales qui s'imposent en la matière pour notre établissement, ces soutiens ont pour vocation d'être en cohérence avec le travail fait au quotidien par l'équipe en mettant en

place des actions pédagogiques à destination de tous les visiteurs mais aussi en assurant la conservation des espèces ex-situ, comme par exemple pour le tigre de Sumatra.

Il ne vous a certainement pas échappé que notre couple tigre de Sumatra avait donné naissance le 17 septembre dernier à un bébé tigre qui se porte merveilleusement bien. C'est une victoire évidemment pour cette espèce en voie de disparition, je vous rappelle qu'il n'en reste que 400 à 450 à l'état sauvage, et son prénom c'est Pasai, c'est le choix des internautes.

Ces actions de protection des espèces et des milieux légitiment l'existence des parcs zoologiques qui sont de réels ambassadeurs de la protection de la biodiversité et des espèces dans le monde.

Cette année, c'est un montant total de 10 000 € que je vous propose de répartir au profit des 8 structures listées dans la délibération qui vous est présentée.

Un effort que l'on fait puisque l'année dernière le montant était de 7 000 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - AMIENS. STADE MICHELET. TRANSFORMATION D'UN TERRAIN EN HERBE EN TERRAIN SYNTHETIQUE ET REFECTION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DUFLOT : Donc, la collectivité a sollicité le versement d'un fonds de concours par la Ville d'Amiens afin de participer au financement des travaux de transformation d'un terrain en herbe en terrain synthétique avec la réfection de l'éclairage sportif au stade Louise Michelet, dont le montant est de 847 062 € HT.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de fonds de concours à intervenir auprès de la Ville d'Amiens pour une participation de la commune à hauteur de 248 531 €.

M. GEST : Des questions sur ce rapport ? Oui. Je vous en prie.

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, il était prévu de faire cette intervention en conseil municipal et par manque d'attention de ma part celle-ci est passée à la trappe. Je vous propose donc, si vous êtes d'accord, de vous la reposer puisqu'elle concerne un équipement qui doit être voté par la métropole, profitant aussi de la présence de Madame le Maire, il me paraissait important de lui soumettre quelques informations.

M. GEST : Oui. Allez-y, Monsieur...

M. BARA : Très bien.

En effet, la métropole va réaliser un terrain synthétique au Nord-Ouest d'Amiens pour un montant de 847 000 € HT.

Cet équipement sera mis à disposition au profit d'un club de foot du même secteur qui accuse un succès pour son nombre d'adhérents.

Je profite de cette occasion pour vous parler d'un autre succès qui mérite autant d'attention.

Il existe dans notre ville des espaces de jeux sportifs publics qui accusent un engouement aussi fort qu'un club de foot.

Ces espaces de lien social et humain sont, pour certains, en très mauvais état et non sécurisés.

Nous pensons à l'espace de jeux rue Pierre Rollin, au terrain de jeux rue de la Gentiane à Amiens Nord et l'espace de jeux rue Georges Quarante à Étouvie qui, lui, se trouve en bord de route sur un accès direct à la rocade sans protection.

Un engouement tellement fort que parfois les cours d'école équipées de buts ou de paniers de basket sont utilisées alors que les établissements sont fermés, je pense à l'école Voltaire et celle de Delpech.

La période Covid a montré que ces espaces étaient d'une grande utilité publique. Les familles et notre jeunesse amiénoise ont redonné vie à ces lieux existants et parfois oubliés.

La dynamique de jeux 2024 que vous portée aurait pu être l'occasion de mettre en lumière nos biens communs extérieurs dans leur valeur et leur utilité.

Au vu de la somme allouée pour ce terrain synthétique, on aurait pu avoir une vision plus globale en offrant la possibilité de remettre en état l'existant ou de construire des terrains multisports comme celui rue Condorcet estimé entre 20 000 et 80 000 € dans l'ensemble de notre métropole.

Merci de votre attention.

M. GEST : Monsieur BARA, je ne voulais pas vous couper la parole mais vous avez bien fait de préciser que ça ne concernait pas Amiens Métropole, car effectivement ces équipements ne sont pas des équipements considérés comme sportifs au sens de ce que nous investissons au niveau de la métropole et qui sont à la charge des communes.

Madame le Maire était là effectivement, je peux vous le dire, je peux en témoigner, et elle vous a entendu, mais je vous conseille quand même les fois prochaines d'être plus attentif en conseil municipal pour poser votre question là où c'est nécessaire. Voilà.

Alors je mets aux voix le point 46.

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. DECAVE) se sont abstenus.
Mme DESBUREAUX a voté contre.*

M. GEST : Je pense que le club pourtant décrit comme étant particulièrement actif appréciera.

47 - DOJO REGIONAL MICHEL BOURGOIN. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE DE JUDO ET DU COMITE SOMME JUDO. CONVENTIONS.

M. DUFLLOT : Depuis 2013, les locaux du Dojo Régional désormais dénommé Michel Bourgoïn ont été mis à disposition de la Ligue de Picardie de judo.

Cette convention avait pour terme le 31 décembre 2016 et elle a été tacitement reconduite pour une fois sur la durée de l'olympiade suivante jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans l'intervalle est intervenu le nouveau découpage des régions, entraînant la fusion de la ligue Nord-Pas-de-Calais et de la ligue de Picardie, formant la ligue des Hauts-de-France de judo.

Je vous propose en conséquence donc aujourd'hui d'acter la mise à disposition à titre gratuit du Dojo régional Michel-Bourgoin, ainsi que la mise à disposition spécifique d'un bureau au sein du même dojo au profit du Comité Somme Judo, moyennant une redevance annuelle de 540 €.

La durée courrait jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement pour la durée de l'olympiade suivante.

Il convient dès lors d'approuver les conventions proposées et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Échange de bon procédé avec une discipline qui a choisi au niveau de sa ligue de rester à Amiens, ce qui n'est pas le cas malheureusement de la majorité d'entre elles.

Donc, je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Isabelle SAVARIEGO, vous avez deux rapports très proches. Pourriez-vous les présenter collectivement ? Qu'en pensez-vous avant qu'on les mette aux voix ?

MME SAVARIEGO : C'est ce que j'avais l'intention de vous demander, Monsieur le Président.

M. GEST : Oh écoutez quand même, c'est extraordinaire ! Allez-y.

48 - ECO-MOBILIER. FILIERE REP ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN NON THERMIQUES. CONTRAT TERRITORIAL.

MME SAVARIEGO : Donc, en fait effectivement ces deux dossiers sont très identiques.

Il s'agit de la loi AGECE qui porte que la lutte contre le gaspillage et facilite l'économie circulaire, avec la création de 11 nouvelles filières REP, donc Responsabilité Élargie du Producteur, entre 2021 et 2025.

Donc, Eco-Mobilier est un éco-organisme et cette structure prend en charge, pour les collectivités qui le souhaitent, la gestion de déchets, qui permettent de soustraire aux tonnages enfouis lesdits déchets.

Donc, Eco-mobilier a été agréé le 21 avril 2022 par l'État pour les filières « articles de bricolage et de jardin non thermiques » mais également « Jouets ».

Donc, il est important de mettre en place ces nouvelles filières dans nos 4 déchetteries.

Pour ce faire, Eco-Mobilier propose aux collectivités territoriales de conclure un contrat prévoyant la mise en œuvre d'un enlèvement par l'éco-organisme et la mise en place de soutiens financiers aux déchets correspondants qui demeureront collectés, recyclés ou valorisés énergétiquement par la collectivité.

Donc, je vous propose ainsi d'approuver et d'autoriser la signature des contrats territoriaux afférents, pour la période 2022-2027.

Donc, en termes de chiffres, pour la partie bricolage, ce partenariat permettrait, déjà, l'économie de la taxe à l'enfouissement qui, je le rappelle, sera de 51 € en 2023 pour arriver à 65 € en 2025, donc ça nous économiserait, dans un premier temps, 5 100 € pour aller jusqu'à 6 500 €.

Et d'autre part, on pourrait bénéficier de soutiens financiers :

- 2 000 € par an pour le soutien à la tonne collectée ;
- 800 € par an pour un soutien au réemploi ;
- Et 600 € par an à partir de 2023 pour le soutien aux contenants "Haut de quai".

Donc, pour la partie Jouets, on détournerait 40 tonnes de jouets par an non ré-employables, ce qui représente une économie de 2 000 à 2 600 € par an.

Les soutiens financiers seraient estimés autour de 2 000 € par an. Voilà.

M. GEST : Merci, chère collègue. Nous allons donc mettre aux voix, à moins qu'il n'y ait des questions sur ce sujet ? On va mettre aux voix d'abord le point 48 sur l'Eco-mobilier.

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - ECO-MOBILIER. FILIERE REP JOUETS. CONTRAT TERRITORIAL.

M. GEST : Est-ce qu'on peut considérer que c'est le même vote pour l'Éco-mobilier filière jouets ?
Même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - PROJET ARONNAX. PAVILLON DE L'OCTROI. MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. DECLE : Il s'agit d'une simple régularisation juridique. Il s'agit pour la ville d'Amiens de mettre à disposition à Amiens Métropole le Pavillon d'Octroi dans le cadre du projet Aronnax et uniquement dans ce cadre-là.

Je rappelle que le Pavillon d'Octroi est l'une des 16 étapes du parcours Jules Verne qu'en conséquence des travaux ont été effectués notamment pour permettre à l'artiste Chloé CRUCHAUDET de réaliser son œuvre autour du Tour du Monde en 80 jours.

Et donc pour qu'Amiens Métropole assume les dépenses d'investissement qui sont à hauteur de 42 000 €, d'une part, et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 10 500 €, d'autre part, il faut qu'on vote cette mise à disposition partielle de la ville d'Amiens.

M. GEST : Pas de problème(s), je suppose, pour ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. DEVELOPPEMENT DU SITE WEB ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DES CARS DE TOURISME. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. DECLÉ : Il s'agit d'autorisations de programme et donc d'affecter des opérations d'investissement pour l'année 2022, donc, d'une part, 33 000 € pour le solde du marché de développement du site Web de l'Office de Tourisme, le solde du marché des travaux de l'Office de Tourisme et des Congrès et des travaux d'aménagement de l'accueil de l'Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole, et, d'autre part, 134 000 € pour les travaux d'aménagement d'une aire de stationnement pour les autocars de tourisme sur le pôle Licorne, donc 15 places d'autocars.

Ce qui fera donc qu'enfin, à Amiens, il y a aura une zone dédiée pour les autocars de tourisme.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. DECAVE) M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) se sont abstenus.

52 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS. ANNEE 2022. MODIFICATION.

M. DECLÉ : Je rappelle que dans le cadre de la PPI qu'on a votée, on a affecté pour le mandat entier 1 500 €. On avait prévu 300 000 € pour 2022, mais il faut revoir cette somme du simple au double, donc elle est à hauteur de 654 000 €.

Cela s'explique par l'ampleur des travaux qu'il y a à mener sur le site, notamment pour des questions de sécurité, d'économie d'énergie, l'importante inflation aussi sur les matériaux qui expliquent cette nouvelle somme. Donc, je rappelle c'est toujours dans le cadre des 1 500 000 €, de l'enveloppe globale de 1,5 million.

Et il faut également que nous honorions une facture qui nous a été adressée tardivement en 2021.

Donc, si je résume :

- 128 000 € de reliquat de prestations antérieures ;
- 170 000 € pour la modernisation des éclairages, pour le Hall Baie de Somme, Hall Marquenterre, Hall Hortillonnages, Hall Ponthieu et le Hall Riviera ;
- 206 000 € pour la réfection des salles de commission ;
- 79 000 € pour la mise en conformité du SDI,
- 61 000 € pour le remplacement d'une partie des menuiseries du Hall Marquenterre,
- 5 000 € pour la mise en place d'une signalétique sur les guérites d'entrée,
- Et enfin 4 200 € pour le remplacement de la centrale de détection de gaz.

Donc, la nouvelle répartition est donc la suivante :

- 634 000 € pour 2022 ;

- 680 000 € pour 2023 ;
- 106 000 € pour 2024 ;
- Et 30 000 € pour 2025, puis 2026.

M. GEST : Merci pour ce dernier rapport. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. DECAVE), M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) se sont abstenus.

53 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : J'en viens à la question orale qui nous a été posée par le groupe Amiens c'est l'tien ! Est-ce que c'est vous, Monsieur DÉCAVÉ, qui allez la présenter ?

M. DECAVE : C'est Madame BECKER, Monsieur le Président, qui va la présenter.

M. GEST : Je vous en prie, Madame, prenez la parole.

MME BECKER : Alors, bonsoir à toutes et à tous.

Je ne vais pas vous lire la question. On vous a déjà posé cette question lors du précédent conseil concernant le climat qui règne au sein du groupe Amétis.

Vous nous avez répondu que tout allait bien, qu'il n'y avait aucun problème.

Cependant, depuis des syndicats ont déposé... enfin, ont saisi l'inspection du travail, donc une enquête va être menée.

Je pense que vous, en tant que déléguataire, ne devez pas attendre les résultats de cette enquête mais prendre la mesure de ce qu'il se passe dans cette entreprise.

Là, dernièrement, il y a eu une grève, un dépôt de grève qui a été fait par d'autres organisations syndicales que le syndicat majoritaire qui forcément ne veut pas faire grève, et vous l'avez dit.

Mais en attendant la démocratie veut que ces syndicats-là puissent déposer, eux, également un préavis de grève.

Il semblerait qu'il y ait des intimidations faites puisque la négociation, qui doit avoir lieu avant la grève, la direction a simplement proposé une urne alors que les syndicalistes avaient demandé que ce soit une boîte mail ou alors une ligne téléphonique. Cela a été refusé.

Il y a donc eu un local avec une urne et, dans ce local, la DRH était présente, le syndicat majoritaire était présent. Il semblerait qu'il y ait eu de l'intimidation.

Et pour preuve, nous, on nous a déposé des photos et on voit bien qu'il y a, ici, une personne de la direction qui surveille si les gens vont s'inscrire pour faire grève, ici une personne du syndicat majoritaire.

Donc, on a bien affaire, dans ce groupe-là, à des mesures de... un climat social très dégradé.

Je pense que vous ne devez pas faire l'autruche et dire que tout va bien.

On est à 6 licenciements avec des accusations erronées et des salariés qui sont dans des situations très difficiles aujourd'hui.

Donc, je compte sur votre bon sens pour... pardon ?

M. RIFFLART (hors micro) : et le droit Madame ?

MME BECKER : C'est comme ça question orale ? Je vous ai coupé, vous, Monsieur ? Je vous ai coupé quand vous avez pris... je vous ai coupé...

M. GEST : Madame...

MME BECKER : Quand vous avez pris la parole ?

M. GEST : Madame BECKER.

MME BECKER : Je ne vous écoute pas. Je ne vous entends pas.

M. GEST : Monsieur RIFFLART, si vous voulez bien laisser terminer Madame BECKER.

MME BECKER : Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. RIFFLART : (Hors micro)

MME BECKER : Qu'est-ce qu'il y a ? Pardon ?

M. GEST : Alors...

M. RIFFLART : Vous ne respectez pas cette assemblée.

MME BECKER : Mais...

M. RIFFLART des questions que vous ne lisez pas !

M. GEST : Monsieur RIFFLART, vous n'avez pas la parole. Madame BECKER, avez-vous terminé ?

MME BECKER : Oui. J'en ai terminé. Je vous remercie de cette écoute.

M. GEST : Bien. Je donne la parole pour la réponse à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Donc, comme on vous l'a dit, j'ai déjà répondu à la même question lors du dernier conseil et sur ce sujet du climat social dans l'entreprise Kéolis Amiens. Je n'ai rien à ajouter.

Je me bornerai donc à regretter que vous repreniez à votre compte de telles accusations envers une organisation syndicale représentative et très majoritaire alors que les circonstances me semblent imposées plus de sérieux, d'impartialité et de retenue.

Vous faites état d'une saisie de l'inspection du travail, ce qui est vrai puisque la Direction de Keolis Amiens a sollicité la DIRECCTE pour une rencontre.

Nous serons vigilants quant aux conclusions et recommandations éventuelles qui pourraient en résulter.

En revanche, nous n'engagerons évidemment aucune démarche parallèle à celle de la DIRECCTE dont c'est la fonction.

Pour être franc, je ne comprends absolument pas votre demande à ce sujet. Comme je vous ai répondu en commission, le principe de la délégation de service public est de confier à une entreprise, qui en a les compétences, le soin d'organiser le service de transport sur l'agglomération. Cette entreprise est seule compétente s'agissant de la gestion de son personnel.

Si des salariés ou des syndicats contestent la manière dont la gestion des ressources humaines est menée, ils peuvent saisir des institutions dont c'est le rôle de veiller au respect du code de travail et des conventions d'entreprise.

En aucune manière la collectivité n'a le pouvoir de s'immiscer dans cette relation employeur/salariés.

Je suis vice-président en charge des politiques de mobilités d'Amiens Métropole, je ne suis pas DRH chez Kéolis.

En ce qui concerne les 6 cas particuliers de licenciement que vous évoquez, c'est donc à la justice d'apprécier s'il y a eu des irrégularités de la part de la Direction de Keolis Amiens.

Ensuite, vous abordez la tenue d'une grève le 10 novembre, dont vous précisez qu'elle fut aussi motivée « des revendications portées à l'échelle nationale ».

J'observe que moins de 6 %, un peu plus de 5 % des salariés ont exercé leur droit de grève ce jour-là, ce qui n'a d'ailleurs engendré aucune réduction du niveau de service à l'usager. Je ne tire donc pas les mêmes conclusions que vous au sujet de cette journée de grève que vous présentez comme « une nouvelle avancée dans le conflit ».

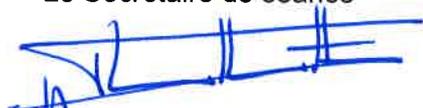
Ce simple constat me renvoie à la conclusion de la dernière fois : il est nécessaire de mesurer l'ampleur de ces signalements. Les trois syndicats minoritaires qui les portent ne représentent que 16 % des salariés exprimés lors des dernières élections professionnelles. Ils sont peu représentatifs et leurs signalements interviennent dans un contexte particulier qu'on ne peut pas occulter : la campagne des élections professionnelles prévues dans moins de 6 mois.

La plupart de ces éléments de réponse vous ont déjà été apportés, et je ne vois vraiment pas ce que je pourrais ajouter avant les résultats de l'audit de la DIRECCTE.

M. GEST : Je vous remercie, mon cher collègue. Nous en avons ainsi terminé avec l'ordre du jour. Je vous remercie de votre présence et de votre participation et vous souhaite une excellente soirée.

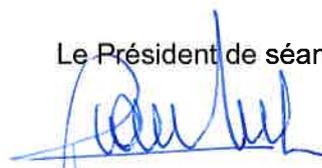
La séance est levée à 20 H 55.

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST